PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.717

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr..	44.00	25.00	13.00
Autres départem..	52.00	28.00	15.00
Union Postale.....	62.00	34.00	18.00

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-13) : 3, Rue du Chemin-de-Fer. NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.-H.-SAINT-POL

MERCREDI 25 JANVIER 1922

Machinations inquiétantes

Que se trame-t-il donc dans les milieux où se triture la politique étrangère ? La lecture des journaux d'informations est plus que déconcertante. Leurs dépêches, leurs articles se contredisent à plaisir. Tout ce qu'on peut en détruire, c'est qu'il se prépare, dans le silence, quelque chose d'extraordinaire, de mystérieux, dont l'éclosion pourrait être de nature à changer la face du monde, si toutefois les nations intéressées consentaient à accepter les conceptions actuelles de M. Lloyd George.

Le premier anglais ne fait-il pas publier, aujourd'hui par les journaux à sa dévotion: « Les bureaux de Downing Street travaillent à l'élaboration d'un nouveau projet d'association des nations dont feront partie l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis.

Nous n'avons pourtant jamais appris que l'Entente ait condamné à mort la Société des Nations dont l'existence discutée, précaire, a été consolidée par le Conseil Suprême, quand celui-ci l'a chargée de se prononcer sur la question du partage de la Haute-Silésie qu'il ne parvenait pas à régler lui-même.

Excès d'honneur qui la met en danger de disparaître. M. Lloyd George ne lui pardonne pas d'avoir émis un avis qui inclinait davantage vers la Pologne et vers la France, alors qu'il voulait qu'elle décidât en faveur de l'Allemagne.

Il a donc fait naître l'occasion de la désavouer. Ayant réussi à amener M. Briand à l'acceptation d'une conférence de reconstruction européenne à Gênes, il s'est opposé à ce que la Société des Nations soit chargée de son organisation. En vain, les délégués français, italiens, anglais même, ont proposé que la Société des Nations qui a les cadres, les états-majors, les experts nécessaires, qui avait, en outre, organisé Bruxelles, Barcelone, Genève, ne soit pas dépossédée. M. Lloyd George, nouveau Jupiter tonnant, n'a pas voulu. La Société des Nations est par lui écartée avec un mépris où l'on reconnaît aisément l'assouvissement d'une rancune personnelle.

Les travaux de ses bureaux de Downing Street disent clairement qu'il ne veut plus du tribunal de Genève.

× ××

Il devrait pourtant réfléchir. D'Amérique lui vient un avis. Le président Wilson, à demi paralysé, reprend la parole. Il mobilise les démocrates et les républicains jaloux de leur indépendance, de leur isolement. Il leur vante les beautés de la Société des Nations, appelée d'après lui à un grand avenir ; et il les arme contre l'accord de Washington. Il est, à l'heure actuelle, impossible de prévoir s'il aura gain de cause, mais il a provoqué un mouvement d'opinion indéniable, et demain, peut-être, le Sénat qui a refusé de ratifier le traité de Versailles repoussera, avec la même énergie, le traité du Pacifique.

Ainsi s'écroulera lamentablement la combinaison échafaudée par le premier anglais

Sans aucun doute, il nous en rendra responsable, suivi par ceux des Américains qui, furieux de notre résistance à la suppression de notre flotte sous-marine, veulent nous en punir en exigeant le remboursement immédiat des sommes que nous leur avons empruntées durant la guerre.

Nous n'insistons pas ; les faits sont d'hier. M. Lloyd George a beau feindre de les ignorer, ou vouloir passer outre, ils existent, et qui sait si demain le premier anglais ne verra pas tous ses rêves d'omnipotence, s'évanouir comme un beau rêve.

× ××

Mais au fait, le gouvernement français demande la « IVe République », est-il au courant des projets de M. Lloyd George, se rend-il compte de la manœuvre qui a réussi à Cannes, lorsque le premier anglais a refusé à la Société des Nations, le soin de préparer Gênes ?

Oui ou non, le gouvernement français a-t-il fait son choix entre une Société des Nations qui tient son existence du Traité de Versailles qui malgré ses erreurs, nous a procuré des avantages et une Association nuageuse, élastique, sans garanties avec la collaboration des Soviets ?

Rien ne nous force à servir les rancunes et les intérêts de M. Lloyd George. Dans sa déclaration ministérielle, M. Poincaré a dit qu'il ne demandait que l'exécution du Traité de Versailles, si imparfait fut-il, qu'il ne réclamait que notre dû.

La formule est bonne. Le gouvernement n'a qu'à s'y tenir. Il sait par expérience, qu'il n'y a rien à attendre des Etats-Unis, tant que le Sénat n'a pas approuvé les actes de son Président et de ses Ministres. Il peut, demain, désavouer M. Harding, comme il a désavoué M. Wilson.

Qu'il suive donc sa politique, sans s'inquiéter outre mesure des manœuvres sourdes du premier anglais. Malgré sa superbe, il n'est pas encore le maître de l'Univers. Le serait-il d'ailleurs, que nous ne serions pas forcés de marcher à sa remorque, d'obéir aveuglement à ses caprices.

A diverses reprises, jeudi, la Chambre, au cours des interpellations sur la déclaration ministérielle, a témoigné son horreur de la politique secrète. N'est-ce pas cette politique que mène M. Lloyd George ? N'entend-il pas, quand il a pris une résolution, nous jouer la carte forcée.

M. Poincaré a dit publiquement ses intentions, nous savons ce qu'il veut. Sa politique est au grand jour. A moins de nous déconsidérer, notre devoir est de l'adopter.

P.-H. SAINT-POL.

L'ASSASSIN DU COMMANDANT MONTALEGRE

BERLIN, 24 janvier — Le chancelier Wirth a fait savoir à l'ambassadeur de France que des ordres avaient été donnés pour la remise à la commission de gouvernement en Haute-Silésie, de Joschke, l'assassin du commandant Montalègre.

On sait que ce criminel avait été délivré par des bandes allemandes dans la prison de Gross-Strelitz, puis arrêté de nouveau à Breslau. Toutefois, la police silésienne prétendait qu'il relevait de sa juridiction.

Des avantages de carrière seront accordés aux fonctionnaires mobilisés

et, malgré le gouvernement, à d'autres catégories

PARIS, 24 janvier. — M. Raoul Péret ouvre la séance de la Chambre à 15 heures.

La Chambre discute un projet de loi accordant aux fonctionnaires et candidats fonctionnaires, mobilisés pendant la guerre, certains avantages de carrière.

M. Bertrand, président de la Fédération des Combattants, se félicite qu'un projet vienne enfin favoriser les fonctionnaires combattants et ceux qui dans les services de l'arrière, ont collaboré à l'organisation de l'armée ; mais il voudrait que les fonctionnaires départementaux et communaux bénéficient des mêmes avantages.

Un amendement sera déposé en ce sens par le groupe des Combattants.

M. Rognon, député du Rhône, annonce que lui et ses amis ont déposé un amendement tendant à l'application de la loi en discussion, aux bénéficiaires de retraites ouvrières et paysannes.

M. Henri Lemire voudrait que l'on distinguât entre les mobilisés du front et les mobilisés de l'arrière.

M. Cornudet, président de la commission des finances, déclare que le projet présenté tient compte dans la mesure du possible de toutes les propositions qui ont été déposées et concilie tous les intérêts.

M. de Lasteyrie intervient

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, associe le gouvernement aux déclarations de M. Cornudet.

Le précédent gouvernement, dit-il, avait déposé un projet limitant les avantages de la loi aux seuls fonctionnaires ayant fait partie d'une unité combattante; mais dans un esprit de conciliation et pour rendre hommage à tous les fonctionnaires mobilisés, le gouvernement s'est rallié au projet de la commission.

Le dépôt par M. About, député de la Haute-Saône, d'un amendement tendant à étendre les avantages de l'article 1e du projet, aux fonctionnaires de l'Etat, des colonies, des départements, communes et établissements publics, donne le signal d'une longue discussion.

M. Cornudet fait remarquer que le vote de l'amendement About aurait pour résultat l'échec tout au moins l'ajournement indéfini d'un projet qui est, depuis de longs mois, sur le métier.

M. Colrat déclare encore que le gouvernement s'engage à étudier un projet qui donnera satisfaction à tous ceux qui veulent la justice pour les anciens combattants.

M. de Lasteyrie, au milieu d'un bruit intense, désire présenter quelques observations. Mais les partisans de l'amendement réclament un vote.

Phot. Meurisse (Cliché PARIS-CENTRE).

M. DE LASTEYRIE

M. Raoul Péret consulte la Chambre et l'amendement About, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté par 557 voix contre 36.

La Chambre adopte successivement :

L'article 1er (bénéfice des services militaires de guerre à l'ancienneté, et à tout candidat à l'entrée dans l'administration) ;

L'article 2 (bénéfice de démobilisation aux réformés et retraités), avec un amendement de M. Anselme Paturaud-Mirand, qui étend cette mesure à tous les réformés définitifs ou temporaires ;

L'article 3 (catégorie des fonctionnaires admis à réclamer les bénéfices de leur service militaire de guerre) ;

L'article 4 (décret relatif aux conditions d'application de la loi).

A l'article 5, stipulant que les fonctionnaires mobilisés dans leurs fonctions du temps de paix ne bénéficieront pas de la loi, sauf s'ils ont été constitués en unités combattantes, M. Berthelemot défend un amendement tendant à faire bénéficier de la loi les fonctionnaires mobilisés des P.T.T. et des finances.

M. Dessein, rapporteur, reconnaît l'équité de cette mesure ; il propose d'accorder à ces fonctionnaires le bénéfice de la loi, mais seulement aux fonctionnaires qui auront fait partie d'un unité combattante.

L'amendement Berthelemot est adopté. Il vise spécialement les agents du Trésor et Postes, les télégraphistes militaires de 1re et 2e zone.

L'article 5 est adopté.

Le président donne lecture de l'article 6, réglant l'application de l'avancement.

La suite du debat est renvoyée à jeudi.

Un Livre jaune sur les origines de la guerre

M. Poincaré va faire publier un « Livre Jaune » contenant les documents relatifs à la guerre balkanique et aux origines de la grande guerre.

DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE DE NANCY

Le général de Pouydraguin, gouverneur de Strasbourg pense que M. Vilgrain a rendu plus de services au ravitaillement « qu'alité dans un vague dépot »

L'ACCUSATION, A SON AVIS, NE REPOSE PAS SUR DES BASES BIEN SOLIDES

NANCY, 24 janvier. — La deuxième audience du procès Vilgrain s'est ouverte, ce matin, à 8 heures.

On continue l'audition des témoins.

Le capitaine Magné et le lieutenant Nogrier, du 51e d'artillerie, assurent qu'ils aperçurent sur le plateau de la Rochette un officier ayant la main gauche bandée de toiles. Cet officier expliqua qu'il venait d'être blessé par un individu qui avait pris la fuite.

M. Vilgrain ne se rappelle pas avoir parlé aux deux officiers.

On lit une déposition du docteur Catelier, appartenant également au 51e d'artillerie, qui ne reconnaît pas l'accusé comme étant l'officier blessé le 22 août 1914.

Paul Lhuillier, motocycliste, vient dire qu'il est resté un quart d'heure avec l'officier blessé et qu'il n'a jamais vu l'agresseur. Il ne se souvient pas avoir rencontré une batterie d'artillerie.

Divers soldats viennent déclarer qu'au cours d'une patrouille qu'ils firent dans le bois de Faulx, ils ne virent pas l'agresseur de M. Vilgrain.

L'audience est suspendue quelques minutes.

A la reprise, M. Gérard, automobiliste au poste de commandement du général Fayolle, dit qu'il vit revenir le lieutenant Vilgrain avec un manteau de cycliste et que ce dernier lui raconta qu'il avait été victime d'un attentat.

M. Vilgrain déclare qu'il ne se souvient pas.

Le général d'Armau de Pouydraguin, gouverneur militaire de Strasbourg fait sa déposition.

Je vis l'accusé à Dijon, déclare-t-il. Il était guéri d'une blessure à la main.

Vilgrain me fit le récit d'un attentat dont il disait avoir été victime.

Jamais l'idée d'une mutilation volontaire n'm'est venue à l'esprit. D'ailleurs je savais qu'il y avait des espions, notamment dans le bois de Faulx.

Du reste, ajoute le général, je pense que Vilgrain, a rendu plus de services au ravitaillement qu'alité dans un vague dépôt.

Cette déposition produit une grande impression.

A une question du gouvernement, le général déclare qu'à son avis, l'accusation ne pose pas sur des bases bien solides.

Me de Monzie remercie chaleureusement l'accusation d'avoir bien voulu poser une question pareille et ajoute que le général Pouydraguin connait mieux les trous de l'instruction que les trous de la culotte, ce qui provoque un rire général dans la salle.

L'audience est levée à midi.

L'APRÈS-MIDI

A l'audience de l'après-midi un public très nombreux se presse.

Le lieutenant-colonel Herscher raconte comment le 22 août 1914, étant au poste de commandement du général Fayolle, il aperçut un officier blessé à la main.

Je lui demandai son nom, mais, dit-il, je n'ai pas prolongé la conversation, j'avais autre chose à faire.

On entend ensuite divers médecins qui examinèrent la blessure de Vilgrain.

L'un d'eux, le docteur Lejeune, dit que Vilgrain lui déclara qu'il ne désirait pas être évacué sur Nancy.

Quant à la tache noirâtre autour de la plaie, ajoute-t-il, je ne m'en souviens pas.

Le Conseil décide, d'accord avec l'accusation et la défense, d'entendre tous les experts.

Le docteur Hamel, médecin légiste, à Nancy, et qui examina, après sept ans, la main de Vilgrain, retrace la trajectoire que la balle a dû suivre.

Vilgrain montre alors la paume de sa main et explique le passage de la balle.

Sur l'ordre du colonel Prunier, un soldat gurant revêtu de la culotte perforée de Vilgrain est amené devant le Conseil et ses experts se livrent à une série de démonstrations.

Après la déposition de Mangin, avocat à Nancy, qui connaissait Vilgrain depuis son enfance, parle en termes chaleureux de son ami.

La séance est levée à 18 heures.

La suite des débats est renvoyée à demain.

Avant la descente du cercueil dans les grottes du Vatican

ROME, 24 janvier. — Ce matin a commencé, par une messe solennelle à Saint-Pierre de Rome, la neuvaine des cérémonies funèbres dans la chapelle du Saint-Sacrement, où est exposée la dépouille du Pape.

Les prélats intimes de Benoît XV ont célébré d'autres messes.

A 10 h. 30, dans la salle du Consistoire du Vatican, la congrégation des cardinaux s'est réunie sous la présidence du camerlingue, Mgr Gasparri.

Demain, la date de l'inhumation sera décidée à Saint-Pierre.

Les travaux préparatoires ont commencé en vue de la descente du cercueil dans les grottes du Vatican.

Les papiers secrets de Benoit XV

ROME, 24 janvier. — Le « Paese » affirme que le cardinal camerlingue Gaspari, assisté du cardinal doyen Vannutelli et notaire du Sacré-Collège, a procédé à l'examen sommaire des papiers qui se trouvaient dans les bureaux privés du Pape.

D'un commun accord, toutes les pièces relatives à des pratiques en cours ont été retirées et transmises au bureau compétent.

Les autres papiers et documents ont été mis sous scellés et le Pape futur décidera de l'usage qui devra en être fait.

Parmi ces documents s'en trouvent un certain nombre qui sont relatifs à la période de la guerre, notamment la correspondance échangée entre Benoit XV et le roi d'Espagne touchant la libération des prisonniers et le secours à leur donner.

Cette collection de documents a été envoyée aux archives vaticanes dans les dossiers secrets.

Le denier de Saint-Pierre

ROME, 24 janvier. — Le « Giornale d'Italia » affirme qu'on a trouvé dans les appartements du Pape seulement 700 000 lires de valeurs appartenant au denier de Saint-Pierre.

Le cardinal Mercier ?

ROME, 24 janvier. — La tendance signalée par certains journaux italiens en faveur de l'élection d'un pape étranger, restera sans doute à l'état de tendance.

Cependant, on peut se rappeler, pour mémoire qu'au cours du dernier Conclave, une voix se porta sur le cardinal Mercier, et jusqu'au dernier tour de scrutin, cette voix est restée fidèle au cardinal belge.

De son côté le « Paese » dit que le Conclave pourrait bien réserver des surprises pour la raison qu'une tendance minuscule se fait jour pour insinuer la conception d'un Pape non italien.

Le cardinal Loaldi prévoit que le Conclave sera laborieux. Comme on lui demandait si un Pape intransigeant pouvait être élu, le cardinal aurait répondu : « l'intransigeance d'un côté et de l'autre est depuis longtemps passé de mode »

Samedi aura lieu l'audience collective du corps diplomatique pour la présentation officielle des condoléances au Sacré-Collège.

L'ambassadeur d'Espagne, doyen du corps diplomatique, prononcera le discours d'usage et le cardinal Vanutelli, doyen du Sacré-Collège, y répondra.

Ce matin, s'est tenue, dans la salle du Consistoire, la troisième congrégation des cardinaux.

Le Sénat désigne les membres de ses commissions

PARIS, 24 janvier. — M. Bourgeois ouvre la séance à 15 heures.

Le Sénat procède à la nomination des membres des commissions générales dont les listes présentées par les groupes ont paru depuis plusieurs jours au « Journal Officiel ».

M. Gaudin de Villaine proteste contre la candidature d'un membre du Sénat, impliqué dans des événements récents et qui figure sur la liste de la commission des affaires étrangères.

M. Gaudin de Villaine parle de la Banque Industrielle de Chine et désigne, sans le nommer, M. Berthelot.

M. Bourgeois fait observer que les listes présentées ont été publiées à l'« Officiel » et n'ont pas été contestées.

L'incident est clos et les listes présentées sont ratifiées.

Le Sénat élit, ensuite, MM. Doumer et Pasquet, membres de la commission des finances en remplacement de MM. Chéron et Peyronnet.

On adopte plusieurs projets, notamment un projet intéressant l'Alsace et la Lorraine, un projet tendant à modifier la loi du 24 avril 1919, réglant la situation créée par la guerre aux sociétés de crédit immobilier, aux sociétés d'habitations à bon marché et à la petite propriété, ainsi qu'à leurs emprunteurs et locataires acquéreurs.

La séance est ensuite levée et renvoyée à vendredi 15 heures.

LE COMITE CONSULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT EST TERMINÉ

PARIS, 24 janvier. — La réunion du Comité consultatif de l'enseignement public est terminée aujourd'hui.

A cette occasion, M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a reçu à déjeuner à l'hôtel du ministère, les recteurs des 18 Universités de France et le directeur de l'Ecole Normale supérieure.

LES ENFANTS DE CHARLES D'AUTRICHE PASSERONT PAR PARIS

PARIS, 24 janvier. — Le gouvernement a décidé d'autoriser les enfants de l'ex-empereur Charles, qui sont actuellement en Suisse, à passer par Paris au cours du voyage qu'ils vont effectuer, pour se rendre à l'île Madère.

LES LETTRES ANONYMES

Mlle Laval voulait se suicider

TULLE, 24 janvier. — Le parquet déclare que le dossier d'expertise du docteur Loquard est parvenu à Tulle seulement lundi soir.

Immédiatement le procureur pour entourer l'affaire de toute la circonscription désirable, s'est rendu à Limoges pour conférer avec le parquet général. Les décisions judiciaires interviendront mercredi.

Mlle Laval qui était disparue depuis ce matin de son domicile, bien qu'elle ait été très souffrante depuis hier, a été retrouvée à la campagne.

Elle était partie à dix heures après s'être confessée à l'église.

Elle avait laissé, chez elle, une lettre annonçant son intention de se suicider.

Grâce à l'alarme qui avait été donnée, elle a pu être retrouvée vers 16 heures avant d'avoir pu mettre son projet à exécution.

Lord Grey déclare que les conseils suprêmes ont détruit l'Entente franco-anglaise

LONDRES, 24 janvier. — Les libéraux indépendants se sont réunis hier soir au Central Hall de Westminster pour entendre les déclarations de MM. Asquith et lord Grey.

Au cours de son discours, lord Grey critiqua vivement l'attitude du gouvernement britannique à l'égard des soviets.

Il est question aujourd'hui, a-t-il dit, de prêter 10 à 20 millions de livres sterling à un peuple, alors qu'on a dépensé antérieurement une centaine de millions pour essayer de le détruire.

» Il y a une chose plus grave encore, continue lord Grey, je veux parler des relations de l'Angleterre avec la France.

» Le premier ministre actuel semble croire que la procédure qui consiste à traiter les affaires étrangères au moyen de conférences est un procédé dont il est l'inventeur.

» Mais c'est une procédure qui était en usage avant la dernière guerre et on y aurait eu recours si, à la veille de cette guerre, on nous avait écoutés. Maintenant qu'est-il advenu avec la nouvelle procédure que l'on suit ?

» Le conseil suprême a sapé la confiance qui existait depuis des années entre l'Angleterre et la France. L'entente cordiale était l'œuvre de lord Lansdowne, de M. Paul Cambon à Londres, de M. Delcassé et de l'ambassadeur britannique à Paris. Elle a été constituée en suivant ce procédé, elle s'est maintenue pendant plusieurs années par le même procédé et avec elle existait cette confiance grâce à laquelle aucun des deux gouvernements n'intrigeait jamais de surprise à l'autre, et grâce à laquelle il y avait toujours entre eux une bonne foi parfaite et un contact étroit.

» Eh bien ! le conseil suprême a détruit tout cela.

» Cela ne vaut rien de fermer les yeux sur ces faits. Tout récemment encore le conseil suprême a causé la chute du premier ministre en France et son successeur n'est, semble-t-il, plus désireux d'avoir beaucoup affaire avec le conseil suprême.

» Le rétablissement de nos bonnes relations avec la France est aujourd'hui l'élément essentiel de la politique européenne.

» Tant que la confiance qui régnait autrefois entre nous n'aura pas été rétablie entre les deux gouvernements, aucune conférence, aucune tentative pour reconstituer l'Europe ne réussira.

» Si la confiance se rétablit, ce sera le point de départ pour la sécurité et la paix et pour la reconstruction de l'Europe, mais elle ne se rétablira pas par l'intermédiaire du conseil suprême ».

Le Pacte franco-anglais

LONDRES, 24 janvier. — Les instructions du ministère des Affaires étrangères, relatives au pacte franco-anglais, sont arrivées à l'ambassade de France. Lord Curzon étant absent aujourd'hui et demain, des conversations entre lui et de Saint-Aulaire ne pourront pas commencer avant jeudi.

En outre, on annonce que les instructions relatives à la question de Tanger et à celle de Lorient seront envoyées d'ici peu.

Un document au sujet de la Conférence de Gênes suivrait.

M. POINCARE ET LORD CURZON SE RENCONTRERONT LE 1er FEVRIER

PARIS, 24 janvier. — Lord Curzon et le marquis della Torella, ministre des Affaires étrangères de Grande Bretagne et d'Italie, se rencontreront avec M. Poincaré au Quai d'Orsay, le 1er février, en vue d'examiner la question d'Orient.

Les exigences de Moscou

HELSINGFORS, 24 janvier. — On mande de Moscou que le commissaire du peuple pour les affaires étrangères, Tchitchérine, vient d'adresser au président du conseil italien un télégramme pour le remercier de l'invitation à la Conférence de Gênes.

Tchitchérine fait connaître que la délégation russe aura « pleins pouvoirs plénipotentiaires » et le commissaire du peuple demande à M. Bonomi de bien vouloir lui donner des précisions relativement à la composition de la Conférence et au programme de ses travaux.

Les « Izvestia », organe officiel du gouvernement de Moscou, continuent à publier quotidiennement, sur la Conférence de Gênes, des articles qui sont l'expression même de l'opinion qu'ont sur cette Conférence, les milieux dirigeants russes.

Ce journal ne doute pas une minute qu'à Gênes, la reconnaissance des soviets par les grandes puissances sera un fait accompli. Il écrit :

« Les puissances de l'Entente hésitent encore. Elles voudraient voir une Russie des soviets qui vienne à Gênes en pécheur repentant, avec la corde au cou, mais ces puissances se trompent. Les représentants des soviets iront à la Conférence internationale non point comme des mendiants qui frappent humblement à une porte fermée, ils y feront au moins figure d'égaux à côté des autres représentants.

» Nos adversaires ont l'intention de nous présenter des comptes, mais nous aussi, nous avons des comptes à demander. Ils veulent, disent-ils, nous poser des conditions ; mais nous aussi nous avons des conditions à poser. Si cela est nécessaire, nous attendrons longtemps encore, car nous savons que la politique internationale a un urgent besoin de notre concours bienveillant ».

Un chef indien a été fusillé par les Anglais

CALICUT, 24 janvier. — Le chef Variankunnath Kunhammad Hadji, qui tenta d'établir un royaume Moplah dans le district d'Ernad, peu après le début de la révolte, a été fusillé à Malappuram, avec six autres Moplahs.

Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris

Phot. Meurisse (Cliché PARIS-CENTRE).

Le Comte SFORZA

ROME, 24 janvier. — L'agrément du gouvernement français étant parvenu à Rome, on annonce officiellement que le comte Sforza, ancien ministre des Affaires étrangères, est nommé ambassadeur d'Italie à Paris.

ECHOS & NOUVELLES

Benoit XV est le quatrième pape qui meurt, depuis Pie IX, d'une affection des bronches.

Le 7 février 1878, après un pontificat qui avait commencé le 16 juin 1846 — soit 32 ans — Pie IX, atteint de bronchite, mourait en deux jours à peine, à 5 heures 37 du soir. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Le 3 juillet 1903, son successeur, Léon XIII, descendait, pour la seconde fois de l'année, dans les jardins du Vatican. Un souffle d'air un peu vif passait sur les poumons fragiles de ce vieillard de quatre-vingt-treize ans. Il s'alitait aussitôt, ne se relevait pas et s'éteignait le 19 juillet, à quatre heures moins deux du matin. Il avait eu la tiare pendant vingt-cinq ans.

Le 20 août 1914, après quelques jours seulement de maladie, Pie X mourait à 1 h. 20 du matin. La guerre avait produit une sorte de révolution dans sa santé solide. Pris d'un retroidissement, son état avait empiré en quelques jours. Il était âgé de soixante dix-neuf ans et avait occupé le Vatican pendant onze ans.

Ces jours derniers, Benoit XV descendait, comme Léon XIII, et presque à la même date, aux jardins du Vatican. Il ressentait un frisson, rentrait dans ses appartements, se couchait et ne pouvait triompher de la bronchite qui le terrassait.

Ainsi, à des âges divers, les quatre papes qui se sont succédé depuis quarante-quatre ans sont tous morts d'une affection des bronches.

On sait que saint Malachie, qui a publié une prophétie célèbre, a, en quelque sorte, attaché à chaque pape une devise latine qui, pour Benoit XV était *Religio depopulata*.

Saint-Malachie, né en 1094, et archevêque d'Armagh (Irlande), en 1127, se démit de sa dignité en 1135, et se rendit au concile de Latran en 1139. C'est à cette date qu'il écrit sa prophétie : celle-ci fut découverte à la fin du seizième siècle, et vulgarisée au commencement du dix-neuvième. Elle comprend la succession des papes depuis Célestin II (1143) jusqu'à la fin du monde.

Or, la prophétie ne compte plus que sept devises : sept papes doivent donc encore monter sur le trône de saint Pierre avant la fin du monde.

Voici les sept devises :

Fides intrepida ; Pastor angelicus ; Pastor et nauta ; Flos florum ; De medietate lunæ ; De labore solis ; De gloria olivæ.

La *Fides intrepida*, qui sera la devise du pape que le prochain conclave va elire, c'est la foi qui ne tremble pas.

Restera à savoir à quelle date approximative se produirait ainsi la fin du monde.

S'il est vrai, comme on l'a calculé, qu'un pape règne, en moyenne, dix ans, la fin de l'humanité coïnciderait avec celle de ce siècle, entre 1990 et l'an 2000.

Ajoutons que Nostradamus affirme que le monde ne dépassera pas le septième mois de 1990 ; il est donc d'accord avec saint Malachie.

En deux jours, treize personnes sont mortes de la grippe à Paris

PARIS, 24 janvier. — La grippe continue à frapper la population parisienne, et si l'on en juge d'après les chiffres des entrées dans les hôpitaux de Paris, il se déclare tous les jours de nouveaux cas de cette affection. Ils tendent cependant à devenir moins nombreux. Dans la journée d'hier 73 malades sont entrés pour grippe dans les hôpitaux de Paris, chiffre légèrement inférieur à ceux des jours de la semaine précédente.

Le nombre des sorties par contre augmente progressivement. Hier, les sorties ont pour la première fois balancé les entrées. Ceci indique que l'épidémie paraît avoir atteint son maximum, et se prépare à décroître.

Il faut espérer que la grippe va céder, comme certains indices permettent de le penser. Sinon, la situation pourrait devenir inquiétante à certains points de vue ; à mesure qu'elle vieillit, cette grippe paraît en effet devenir plus redoutable, et le nombre des décès, comparativement au nombre de cas nouveaux, est dans ces derniers jours relativement beaucoup plus élevé que les semaines précédentes. Il est de 70 en tout depuis le 1er janvier, et il fut de 13 pour ces deux derniers jours. Comme toujours, lorsque ces épidémies traînent, des germes d'infection secondaire exaltent leur virulence et viennent ajouter leur action à celle du virus de la maladie, et les complications pulmonaires qui font la gravité de l'affection deviennent plus nombreuses.

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION. — 8 H. MATIN

L'Amérique refuserait de se rendre à Gênes

Elle trouve l'Europe trop militariste

LONDRES, 24 janvier. — Un télégramme de New-York, publié par les journaux du soir et qu'il convient de n'accueillir que sous réserve, annonce que MM. Hughes et Hoover seraient opposés à la participation des Etats-Unis à la Conférence de Gênes, ou à toute autre conférence économique, jusqu'à ce que la France accepte l'accord naval original et adopte une attitude moins intransigeante, jusqu'à ce que la Russie démobilise son armée, et jusqu'à ce que l'Europe balance ses budgets, budgets déséquilibrés par les énormes dépenses militaires.

AU CONSEIL DE GUERRE DE NANCY

M. Clemenceau n'a eu qu'à se louer de M. Vilgrain

NANCY, 24 janvier. — A l'audience de cet après-midi, le colonel Prunier a fait donner lecture d'une lettre de M. Georges Clemenceau, ancien président du Conseil, cité à la requête de la défense.

M. Clemenceau, dans cette lettre, s'excuse de ne pouvoir se rendre à Nancy, et apporte à M. Vilgrain le témoignage de sa grande satisfaction. Du reste voici le texte même de de cette lettre :

« Je regrette bien vivement qu'il me soit impossible de me rendre à Nancy pour apporter à M. Ernest Vilgrain le témoignage que je lui dois en ma qualité de chef du gouvernement, dont il a fait partie aux heures les plus difficiles de la guerre. Je tiens à réitérer ici le témoignage que j'ai déjà apporté à l'instruction. Ma conviction formelle est qu'il est incapable d'avoir commis le crime abominable pour lequel il se trouve poursuivi, après plus de sept ans. Mon devoir est de constater que, par sa compétence, son activité, il a rendu au Ravitaillement des armées, aussi bien que du pays, les plus signalés services, et j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de lui en exprimer ma reconnaissance. Je lui en renouvelle l'assurance aujourd'hui devant vous.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : Georges Clemenceau. »

LES MAIRES D'ALSACE-LORRAINE A PARIS

PARIS, 24 janvier. — Les représentants des municipalités d'Alsace et de Lorraine, dont un premier groupe était arrivé hier par le train venant de Nancy, ont continué à arriver ce matin à sept heures, en gare de l'Est.

Les édiles alsaciens-lorrains ont commencé ce matin à visiter Paris. Ils assisteront, à partir de jeudi au Congrès de l'Association des maires de France et de l'Algérie.

M. BARTHOU EN ALSACE

PARIS, 24 janvier. — M. Louis Barthou, garde des sceaux, chargé du service de l'Alsace-Lorraine, a quitté Paris à 21 h. 50, se rendant à Strasbourg, où il assistera à la session du Conseil constitutif.

APRÈS LA MORT DU PAPE

Le Vatican et le Gouvernement italien

ROME, 24 janvier. — Le « Resto del Carlino » assure de source bien informée que l'ancien secrétaire d'Etat de Pie X a présenté une lettre de protestation au cardinal doyen Vanutelli, pour l'attitude prise par les secrétaires à l'égard des gouvernements étrangers.

Le Conclave se diviserait en deux partis : les transigeants et les intransigeants. Ces derniers ont à leur tête Mgr Merry del Val, qui se montre indigné de voir les hautes sphères du Vatican apprécier l'intérêt que le gouvernement italien a pris au deuil de l'Eglise.

ROME, 24 janvier. — L' « Osservatore Romano » publie une note disant que la nouvelle publiée par quelques journaux concernant une prétendue lettre de protestation du cardinal Merry del Val contre la secrétairerie d'Etat, est complètement fantaisiste et sans aucun fondement.

ROME, 24 janvier. — A propos de la prétendue protestation du cardinal Merry del Val, laquelle a d'ailleurs été démentie, la « Tribuna » se dit en mesure de fournir des éclaircissements suivants :

Quand le Pape est mourant, puis après sa mort, les actes du cardinal secrétaire ou camerlingue ne peuvent engager le Saint-Siège, que ces personnages soient conciliants ou intransigeants.

« Sede vacante nihil innovetur » est en effet un principe aussi ancien qu'il est exact. S'il est vrai que le cardinal camerlingue a communiqué en quelque manière la mort du Pape au gouvernement italien il a accompli un acte nouveau, contraire à la tradition.

Cela ne ressortait nullement à sa compétence, mais à celle du Sacré-Collège réuni en assemblée officielle.

L'informateur de la « Tribuna » dément que les prélats intransigeants soient hostiles à l'Italie. Mais plaçant l'Eglise au-dessus de tout, ils considèrent que sa liberté et son prestige exigent qu'elle ne soit ni même paraisse compromise dans des combinaisons politiques.

LES TROUPES BRITANNIQUES QUITTENT L'IRLANDE

DUBLIN, 24 janvier. — Le boycottage des produits à Belfast sera levé à partir de demain et le commerce libre sera repris avec l'Ulster. Deux bataillons d'infanterie et un millier de soldat et de policemen sont partis pour l'Angleterre.

LE CRIME DE VANDELICOURT

AMIENS, 24 janvier. — La Chambre des mises en accusation près la Cour d'appel d'Amiens, a décidé le renvoi devant la Cour d'assises de l'Oise de Gérard Bullet, cultivateur à Vandelicourt, et de Gaston Uxed, gérant de culture à Marest-sur-Matz.

Tous deux sont considérés comme les auteurs du crime commis en septembre 1914 à Vandelicourt, à la veille de l'invasion allemande. Le domestique Camille Caron, auteur de l'incendie d'une meule de paille, fut jugé par les habitants et jeté dans le brasier où il périt.

Les Sports

Sporting-Club de Briare contre Union sportive de Briare

Dimanche dernier se sont joués sur le terrain de l'U. S. B. 2 matches de foot-ball, 1re équipe S.C.B. contre 1re U.S.B. et 3e S.C.B. contre 2e V.S.B.

Les résultats furent les suivants : Sporting (1) bat V.S.B. (1) par 4 buts à 0. Sporting (3) bat V.S.B. (2) par 2 buts à 0.

Dans le match sporting (3), U.S.B. (2), le score eut été plus élevé s'il n'y avait pas eu dans la ligne d'avants du sporting un joueur qui avait fêté trop copieusement la Saint-Vincent, et qui, de ce fait ne fut d'aucun service pour ses camarades, au contraire.

En équipes premières le jeu fut sec, mais pas brutal.

En 1re mi-temps, le jeu fut assez égal, l'U.S.B. se défendant bien, 1 seul but fut rentré par le sporting. En 2e mi-temps, la différence de classe des deux équipes se fit sentir, et, à part quelques descentes de l'U.S.B. qui ne vinrent que fort rarement jusqu'au goal, les avants du sporting bien servis par une ligne de demis très active bombardèrent littéralement les buts de l'U.S.B. qui dut souvent sauver en corner. 3 buts furent marqués par le sporting, qui, sur un terrain sec aurait davantage shooté au but.

Au Sporting toute l'équipe est à féliciter. A l'U.S.B. le goal fut le meilleur et sauva souvent son équipe de situations périlleuses.

La Machine bat Fours par 5 buts à 0

En match de championnat, La Machine bat Fours de 5 buts à 0. Les arrières et le goal de Fours firent une belle partie, sauvant de justesse leurs buts à de nombreuses occasions.

Cette victoire donne à l'Union Fraternelle Machinoise le championnat de la Nièvre en division de promotion. Dans les six matches de championnat, elle a totalisé 17 points (5 victoires et 1 match nul), rentrant 22 buts contre 7.

CLUB NAUTIQUE CREUSOTIN

Les répétitions des tambours et clairons reprendront à partir du 27 courant, au cantonnement de la rue de la Gare : le vendredi à 19 h. 30 et le dimanche à 9 heures du matin. Une réunion du comité aura lieu le vendredi 27, à 18 heures au bureau du Club, rue Clémenceau, 53. Les membres honoraires et sociétaires sont informés que le bal qui devait avoir lieu le 28 courant, est repoussé à une date ultérieure, probablement fin mars.

DECIZE (2) BAT CERCY (1) PAR 6 BUTS A 0

D'autre part, l'U.S.C. (1) se rendait à Decize pour y rencontrer l'U.S.D. (2). Handicapée de ses trois meilleurs joueurs, l'U.S.C. fut battue par 6 buts à 0.

Fourchambault bat Clamecy par 4 à 2

Beau match, dimanche, entre les équipes premières d'association de l'E. S. F. et de l'U. S. D.

Fourchambault domina à la première mi-temps.

Les Clamecycois reprirent quelque avantage sur la fin sans réussir à égaliser, malgré le handicap de Trameçon, blessé à la cheville... mais qui eut le courage de terminer la partie.

A signaler encore à Fourchambault, les avants Tavard (aile gauche) et Poulain ; les arrières Fischer et Brousse. Nos deux équipiers chinois furent très scientifiques, mais malheureusement trop légers devant Clamecy qui nous opposait une excellente ligne d'avants et un arrière hors-ligne.

VAUZELLES BAT 2e AEROSTIERS PAR 6 BUTS A 0

La première équipe de Vauzelles a fait très beau jeu, quelques changements à opérer et de l'entraînement.

Vauzelles mène dur et vite et à la deuxième mi-temps, marque 1 but. A la reprise, le 2e aérostiers, à bout de souffle, tente de sauver l'honneur... mais la fin est sifflée : Vauzelles 6, aérostiers 0.

LUZY BAT SAINT-LEGER-DES-VIGNES PAR 7 BUTS A 1

L'Union sportive luzycoise a fait, à Saint-Léger-des-Vignes, une très intéressante exhibition. Ses avants harcelèrent, de bout en bout, les poteaux de Saint-Léger et sa défense ne permit guère que de rares échappées qui échouèrent dans les mains du goal. Arbitrage parfait de M. Ménard.

GIEN (1) BAT G.A.V. (1) PAR 3 BUTS A 2

Dimanche dernier, la première équipe du G.A.V. rencontrait sur son terarin du Chemin Perrault, la première équipe de l'Espérance Giennoise. L'Espérance a triomphé par 3 buts à 2.

U.S. NEMOURIENNE (2) BAT G.A.V. (2) PAR 3 BUTS A 0

Le G.A.V. se ressent d'un manque de préparation.

G.A.V. (3) BAT MALESHERBES (3) PAR 4 BUTS A 0

Partie sans histoire où le G.A.V. domine de bout en bout.

CERCY (2) BAT DECIZE (3) PAR 4 BUTS A 0

Le 22 janvier l'U.S.C. recevait sur son terrain l'U.S.D. et gagnait la partie par 4 buts à 0.

NIÈVRE

Le 2 février prochain, une prise d'armes aura lieu au parc de Nevers

Une prise d'armes aura lieu le jeudi 2 février à 14 heures, au Parc de Nevers.

Au cours de cette prise d'armes, le Colonel Commandant d'armes, remettra les décorations aux nouveaux promus dans la Légion d'honneur et Médaille Militaire.

Il remettra également aux familles qui en feront la demande, les croix et médailles decernées à titre posthume.

Les intéressés sont invités à se présenter au Bureau de la Place avant le 31 janvier.

BUSSY

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections qui ont eu lieu dimanche ont été un succès pour la liste opposée à celle du maire. Elle a été élue en entier ; le maire reste donc avec deux partisans sur douze conseillers. On se souvient que cette élection a été motivée par la démission de huit conseillers municipaux, pour protester contre la signification par huissier (ordonnée par le maire), au curé d'avoir à quitter le presbytère en avril prochain.

NEUILLY

ENFANT BRULE

Le jeune Merland s'étant approché trop pres du feu et trompant la surveillance des parents, fit chavirer un récipient d'eau bouillante sur lui.

Il fut grièvement brûlé principalement sur le cou et le dos.

Les soins utiles furent donnés aussitôt par un médecin de Brinon-sur-Beuvron appelé en toute hâte.

SAINT-REVERIEN

Trouvaille. — M. Monturon, entrepreneur de charrois à Saint-Révérien a trouvé sur la route nationale entre Guipy et Saint-Révérien un billet de banque de 100 francs. Cet honnête homme s'est empressé de porter sa trouvaille à la mairie de Saint-Révérien.

VARZY

Caisse d'épargne. — Séance du 22 janvier : versements, 5.063 fr.; remboursements, 8.415 fr. 63.

LA COLLANCELLE

Arrestation.— Le nommé G..., auteur présumé des incendies qui se sont déclarés au village de Mouas, commune de La Collancelle, sur mandat d'arrêt délivré par le parquet vient d'être dirigé sur Clamecy par la gendamerie de Corbigny.

MOULINS-ENGILBERT

Obsèques d'un combattant. — Lundi ont eu lieu à Moulins-Engilbert, les funérailles d'un brave petit soldat. Toutes les sociétés étaient représentées. A l'église M. le Curé, dans une péroraison élevée, a rappeler la vie de ce jeune brave. Au cimetière, M. Vend'Arche, président des Vétérans de 1870, a prononcé un émouvant discours.

Soirée récréative. — L'Avenir moulinois donnera le 29 janvier à la salle paroissiale une fête dont le programme très chargé comprendra un drame, une comédie, un ballet, par les gymnastes et divers morceaux de musique, chants, etc.

COSNE-SUR-LOIRE

C.P.S.M.— Les jeunes gens de la classe 1922 (1er contingent) désirant obtenir leur C. P. S. M. sont priés d'adresser, avant le 5 février, leur demande à l'officier subdivisionnaire de Cosne. Les examens auront lieu à la caserne de Cosne.

1re session, 26 et 27 février ; 2e session, 12 et 13 mars, au choix des candidats.

Vol à l'étalage. — Procès-verbal a été dressé contre Charles Choilloux, 55 ans, manœuvre, s. d. f., originaire de la Nièvre, pour vagabondage et vol à l'étalage au préjudice de M. Bernard, épicier à Cosne.

Après interrogatoire, il a été écroué à la maison d'arrêt.

GIRY

Syndicat agricole. — Les membres du Syndicat sont priés de se réunir le 29 janvier à 13 heures.

Objet de la réunion : Commande des derniers engrais de printemps ; payement des cotisations et des engrais livrés.

GUIPY

Piqûre. — Le jeune Alexandre Monnot, âgé de 17 ans, domestique à Vesvre, commune de Guipy, s'est piqué l'index de la main en bouchant une haie avec des épines.

10 jours de repos ont été prescrits au blessé par le docteur de Corbigny.

GACOGNE

Piqûre d'épine. — En coupant des épines, René Gros Perrin, âgé de 23 ans, domestique au Moulin Granard, commune de Gacogne, s'est piqué si gravement l'auriculaire de la main qu'il fallut l'intervention du docteur Guyot de Lormes pour extraire le corps étranger.

Dix jours de repos ont été prescrits au blessé.

A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. THIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au Kiosque du Parc.

A Varennes-les-Nevers, PARIS-CENTRE est en vente chez M. PASSERONS, buraliste.

Société mixte de tir de Nevers

L'Assemblée générale de la Société mixte de tir de Nevers a eu lieu dimanche dernier, salle des commissions de la mairie.

A l'ouverture de la séance, M. Bossut, vice-président se fit l'interprète de tous, en exprimant ses regrets de la démission de M. le Commandant Paris, et, après l'avoir remercié de son dévouement, le fit acclamer président honoraire.

Il insista ensuite dans son allocution, sur la nécessité pour le nouveau Comité de prendre sa tâche à cœur, afin que la Société de tir devienne bientôt un organisme complet pour la préparation militaire des jeunes gens et un centre important de réunion de toutes les Sociétés de Nevers, s'intéressant à cette œuvre de défense nationale.

Il termina en exhortant la jeunesse à apprendre le chemin du Stand, où elle trouvera toujours l'accueil le plus empressé et le plus affectueux.

Après lui, M. le Commandant Paris, en quelques mots pleins de cœur, dit sa satisfaction du témoignage de sympathie qu'il avait reçu et engagea vivement les membres présents à remplir leur devoir sans défaillance.

On procédera ensuite à l'élection des membres de la commission.

Ont été élus : MM. Berger, Bossut, Bélile, Bizé, Bronner, Boureau, Chevillot, Daudier, Julien C., Julien, Martin, de Maumigny, Pousson, Sicard, Vol et comme commissaires juniors : MM. Blard, Bossut fils, Jouot, Fournier, Taupin.

A l'issue de la réunion, M. le Commandant Santenac voulut bien entretenir l'assemblée du rôle que doivent jouer les sociétés de préparation militaire et principalement les Sociétés de tir. Il fit des vœux pour la prospérité de celle de Nevers.

La Commission se réunira prochainement pour procéder à l'élection des membres du bureau.

La Commission.

NEVERS

Le temps. — Température : maximum + 9°; minimum + 3°.

Pression atmosphérique : 6 heures du matin, 747 m/m ; midi, 745 ; 18 heures, 741.

Changement de temps, pluies et vents. Température plus douce.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, place Président-Wilson).

Syndicat des apiculteurs nivernais. — Il est rappelé aux adhérents que le syndicat doit savoir avant la fin du mois le nombre d'abonnés à la revue « L'Abeille Morvandelle ». Ils sont donc priés d'envoyer sans tarder leur cotisation (7 fr.), au trésorier, M. André Bélisle, apiculteur, 1 bis, rue du Viaduc, Nevers, soit par mandat ou mieux par chèque postal Paris C. 364-37.

Trouvailles. — Réclamer à : Mlle Caillet, 10, rue de la Barre, un petit sac à main contenant un portemonnaie avec une petite somme et un chapelet ; Mlle Anna Chapron, de la Banque de France, un chapelet.

Au bureau de police, une montre de dame et un trousseau de clefs.

Mme Besson, 3, rue des Carrières, a recueilli une poule. La lui réclamer.

Etat civil :

Naissances. — Christian Le Grand, 23, rue de la Pique ; — Robert X..., 1, rue de Paris ; — Geneviève Journet, 33, rue Félix-Faure.

Publications de mariage. — Pierre Brun, à Paris, et Andrée Jargeais 19 rue des Docks ; — Annet Bernard, 7, rue de la Cathédrale et Louise Jeannin, 7, rue de la Cathédrale.

Décès. — Gabrielle Gaubier, 33 ans, 1 rue de Paris , — Lucienne Durand, 11 ans, 191, faubourg de Mouesse ; — Cécile Poisson, 66 ans, veuve Fourrier, 31 bis, rue de la Préfecture , — Jean-Baptiste Loret, 51 ans, 6, rue de la Pelleterie.

VOITURES POUR ENFANTS
C. BOUCAT, 7 et 9, rue de Nièvre, NEVERS
Le plus grand choix. — Les meilleurs modèles
Réparations et fournitures de toutes sortes

La brochure de M. Henry Magnard : LA LOI DES DOMMAGES DE GUERRE, « Une loi d'enrichissement : la loi des dommages de guerre », est en vente aux bureaux de « Paris-Centre ». — Prix, 1 fr 50.

Aux environs de Nevers, s'est égaré un CHIEN NOIR, nez feu, museau blanc, marqué d'un R sur le côté gauche, avec collier au nom de LEGER, à Fourchambault. — Recompense.

BOIS ET CHARBONS
GLAUMONT
10, rue de Clamecy - NEVERS
TELEPHONE 0-24

C'est le 25 courant que sera donné au MAJESTIC-PALACE une représentation théâtrale de la célèbre pièce de Paul CARTOUX, BARREYRE et FEUILLADE « LES DEUX GAMINES », avec le concours de seize artistes des principaux théâtres de Paris, tous créateurs de leur rôle, y compris la petite Olinda MANO qui a tourné le film et créa la pièce.

Il sera prudent de louer ses places à l'avance.

ALLIER

MONTLUÇON

Mme Pasquier, la noyée de Montluçon s'est bien suicidée

MONTLUÇON, 24 janvier (par téléphone de notre correspondant particulier). — Ainsi que nous le pensions, l'enquête ouverte sur l'ordre de M. le Procureur de la République, ainsi que les résultats de l'autopsie, confirme que Mme Pasquier s'était bien suicidée ; il n'y a donc pas eu crime, ainsi que certains de nos confrères l'ont annoncé et que le bruit avait couru à Montluçon. En quittant son domicile, Mme Pasquier s'est rendue au Moulin de la Roche où elle s'est débarrassée de son chapeau et de divers objets qui la gênait et se laissa tomber dans la rivière. Le fait que son corps fut entraîné sur un kilomètre environ s'explique par suite de la levée des vannes de barrage Rochebut, ce qui provoqua un courant plus rapide et une hausse assez sensible sur le niveau de la rivière. On ne sait à quoi attribuer l'acte de Mme Pasquier.

LE PAIN A 19 SOUS

MONTLUÇON, 24 janvier (De notre correspondant particulier, par téléphone). — A la suite d'une réunion qui s'est tenue hier soir à la mairie, entre M. Paul Constant, maire, et les représentants de la boulangerie, il a été décidé que le prix du pain serait porté à partir du 1er février prochain, à 0.95 le kilo et la farine à 1.30 le kilo, vente au détail.

UNE BONNE NOUVELLE

Nous croyons savoir que, par suite de la baisse qui s'est produite sur les farines ces jours derniers, nous aurions sous peu une baisse sur le prix du pain

Trouvaille. — Mme Péroux, demeurant rue Madame de Staël 35, a trouvé une boucle d'oreille qui peut lui être réclamée par la propriétaire.

Les accidents du travail. — M. Auguste Perrier, 28 ans, visiteur à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue de l'Ermitage, se trouvait sous un pont roulant qui venait de déplacer une pièce quand le crochet de traction se détacha subitement et tomba sur la tête du malheureux employé. Celui-ci en aura pour six jours d'incapacité de travail.

— M. Giraud Martin, maçon, travaillant chez M. Blévet, entrepreneur et demeurant rue du Plan Incliné, a eu une rupture des fibres musculaires de la région lombaire en soulevant une tole. 12 jours d'incapacité de travail.

A PROPOS DES MORTS DE CES JOURS DERNIERS

Malgré le souci que nous apportons à ne pas dénigrer systématiquement les services municipaux parce qu'ils se trouvent sous les ordres de gens qui ne comptent pas parmi nos amis politiques, nous ne pouvons cependant passer sous silence deux faits réellement regrettables.

Quand il s'est agi d'assurer le transport des corps de Mme Pasquier et de M. Petauton, morts dans les circonstances que nos lecteurs connaissent, le public a été péniblement impressionné par le retard apporté dans l'arrivée de la voiture d'ambulance municipale. Ainsi, dimanche, il fallut attendre près de deux heures l'arrivée dudit véhicule ; alors que la voiture du mari de la malheureuse disparue attendait depuis plus d'une heure la décision pour pouvoir transporter la noyée au domicile de son époux.

La veille, à propos du décès de M. Petauton, l'on eut à enregistrer un retard aussi... inopportun en l'on ne put s'empêcher d'établir un rapprochement entre ce service et celui de la pompe automobile qui se présente régulièrement sur les lieux du sinistre quand tout danger a disparu.

On est donc autorisé à dire que l'on paie vraiment bien cher pour être mal servi.

Arrestation. — François Veron, 27 ans, en vertu d'un extrait d'un jugement qui l'obligeait à faire un séjour de 2 mois à la prison de notre ville a été arrêté.

Etat-civil :

Naissance. — René Varenne.

Décès. — Anne Coulhon, 85 ans, veuve Lagarde ; — Simon Hippolyte ; — Renée Ferretier 27 ans.

COULEUVRE

LE PAIN A 18 SOUS

Le maire de Couleuvre vient de fixer la taxe du pain à 0 fr. 90 le kilo.

MOULINS

L'OUVERTURE DU SANATORIUM FRANÇOIS-MERCIER

La commission administrative du sanatorium François-Mercier, à l'installation de laquelle il a été procédé ce matin par M. le préfet, a décide que cet établissement ouvrira ses portes le 1er février prochain.

Deuil. — On annonce la mort, à l'âge de 83 ans, de M. Abel Chabot, qui était une personnalité moulinoise extrêmement dévouée à toutes les œuvres catholiques.

Pour le concours agricole. — Mgr l'Evêque, en vertu d'un indult pontifical, accorde, pour la ville de Moulins, comme chaque année à l'occasion du concours agricole, la permission d'user d'aliments gras le vendredi 27 janvier.

Arrestations. — La police a arrêté, en vertu de contraintes par corps, résultants de condamnations pour délits de chasse, les nommés Antoine Viroulet, 33 ans, et Joseph Martin, 31 ans, journaliers.

La monte en 1922. — Voici la liste des étalons approuvés pour l'année 1922, dans le département de l'Allier :

Arrondissement de Moulins. — Quinquina (trait), à M. Alcide Berlin, de Bourbon-l'Archambault.

Arrondissement de Lapalisse. — Llama, pur-sang anglais, à M. Ernest Berthomier, de Trezelles ; Carabi et Up (trait), à M. Jean Papillon, du Donjon.

Arrondissement de Gannat. — Buffade, demi-sang, Béhanzin, Parmentier, Savoyard, Sans-Souci (trait), à M. Joseph Peigneron, de Saint-Pourçain.

Arrondissement de Montluçon. — Voltaire (trait), à M. Jean Leclerc, de Treignat.

Etalon autorisé : Le Mikado, pur-sang anglais, à M. Henri Figlionlos, de Montluçon.

Concours à la préfecture. — Lundi a eu lieu à la préfecture, le concours pour un poste de rédacteur stagiaire au comité départemental des mutilés et réformés de la guerre. Il a pris fin à 7 heures du soir. Deux candidats y participaient.

A été déclaré admis définitivement, M. Pierre Forestier, secrétaire de mairie a Saint-Gérand-de-Vaux qui a obtenu : écrit, 117 points 3/4 ; oral, 102 points , soit un total général de 219 points 3/4.

Enseignement technique. — M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, vient d'autoriser le paiement de subventions aux corps professionnels des établissements ci-après :

Université populaire de Moulins, 1.000 fr. ; école ménagère d'Yzeure, 500 fr. ; école municipale de dessin de Vichy, 1.000 fr. ; ville de Montluçon, cours professionnels, 2.000 francs.

Fondation de l'Union des sociétés de secours mutuels de l'arrondissement de Lapalisse

Sous l'impulsion et la convocation de M. P. Bodaine, l'actif président de l'Union Montluçon-Gannat, près d'une centaine de délégués des Sociétés de secours mutuels de l'arrondissement de Lapalisse, se sont réunis à Vichy, salle de la Justice de paix le 15 janvier, pour étudier la fondation d'une « Union d'arrondissement ».

M. Bodaine leur a clairement démontré la nécessité qu'il y a pour les sociétés de secours mutuels de se grouper afin de faire aboutir les revendications de la Mutualité française, lors de la discussion par le Parlement des lois d'assurances sociales.

Après un actif échange de vues auquel prennent part notamment M. Dupré, de la Société de Varennes, président de séance, M. Coche, maire de Lapalisse,M. Arizolli, président des Anciens militaires à Vichy, ce dernier, secrétaire de séance, M. Varaire, de la Solidarité Mutuelle des employés du P.-L.-M., M.. Papon, président de « La Laborieuse », de St-Prix, M. Lachain, de Busset et M. Parent, d'Arpheuilles, qui reçoivent de M. Bodaine les explications sollicitées, le président met aux voix le principe de la fondation de l' « Union d'arrondissement » de Lapalisse.

Le projet d'Union est adopté à l'unanimité des présidents et délégués des Sociétés qui ont répondu à l'appel de M. Bodaine, au nombre de 39 sur 43 que compte l'arrondissement.

Le succès de l'Union n'est donc plus douteux.

On nomme ensuite une commission composée de 20 membres pour l'élaboration des statuts.

Cette commission tiendra ses séances à Saint-Germain-des-Fossés.

Le bureau provisoire de l'Union est ainsi composé : président, M. Puechmaille, inspecteur primaire ; vice-présidents, MM. Dupré et Lafaye; secrétaire, M. Parent.

SAONE-&-LOIRE

Le théâtre d'Autun « frigorifique pour spectateurs » est balayé par les courants d'air

AUTUN, 24 janvier (de notre correspondant particulier). — Nous avons, ces jours derniers, publié une note communiquée par un groupe d'habitués du théâtre et demandant le chauffage de la salle. Cet entrefilet n'a pas eu l'heur de plaire à M. le maire, qui, sous couvert de la municipalité... nous donne un démenti dans sa presse, affirmant sans sourciller, que le calorifère est récemment réparé et le chauffage... neo plus ultra !

Cette rectification parue samedi après-midi, il est bien regrettable que M. le maire n'ait pas assisté à la représentation donnée le soir même. Il eut pris quelque chose pour son... chauffage !!!

En effet, les artistes, littéralement frigorifiés sur la scène, ont agrémenté la charmante opérette de quolibets et moqueries qui l'eussent édifié.

Nous maintenons donc que la réfection de la chaufferie et la suppression des courants d'air, s'impose si l'on ne veut pas voir le théâtre, source de revenus pour la ville, absolument déserté.

AUTUN

OCCASION A SAISIR

Mille capottes neuves et reteintes sont actuellement à vendre par unité au 29e d'infanterie au prix de 12 fr. 50 la pièce. Nous pensons être utiles à nombre d'ouvriers en leur signalant cette occasion par la rigoureuse température que nous subissons. S'adresser au bureau d'habillement de 8 à 11 heures et de 13 à 16 heures, tous les jours, sauf le dimanche.

Acte de probité. — Mlle Clémence Jacquet, employée des P. T. T. à Lucenay-l'Evêque, a trouvé lundi matin, à Autun, un réticule contenant une certaine somme que l'honnête jeune fille s'est empressée de signaler à la police. Le réclamer chez M. Jacquet, octroi de la Gare.

Belle capture. — Quatre jeunes gens de Drousson, MM. Brisepierre, Bonnotte, Sabat et Taviot, ont capturé vivants, trois superbes renards qu'ils sont venus vendre à bon prix à Autun.

— **Meubles, Sièges, Literie, 23, rue de Paris, Fabrication soignée. Prix modérés.**

BOURBON-LANCY

Soirée théâtrale. — Le 27 janvier, une représentation sera donnée salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal.

Cette séance est organisée avec le concours de 16 artistes des principaux théâtres de Paris, qui interprèteront les « Deux Gamines ».

LE CREUSOT

Perception. — Les certificats provisoires de l'emprunt du Crédit National de 1919 peuvent être déposés de suite à la perception pour y être échangés contre des titres définitifs.

Théâtre. — Le 26, sera donné au théâtre des Variétés, une représentation de gala avec « Les Deux Gamines ».

Nécrologie. — M. A. Caillon est décédé lundi matin, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 49 ans.

Directeur du « Journal du Creusot », M. Caillon avait fondé son organe local il y a une quinzaine d'années.

Il faisait partie du Comité de l'Union Gymnique, du Club Nautique, des Amis du Creusot.

Ses obsèques auront lieu ce soir mercredi.

Récompenses. — Le « Journal officiel » publie la liste des récompenses honorifiques pour services rendus à l'éducation physique et à la préparation militaire en 1921. Nous y relevons les noms suivants : M. Elie Rerroux, de l'Union Gymnique du Creusot (citation au Bulletin officiel avec (lettre de félicitations) ; M. Albert Pannetrat, société d'escrime l'Espérance du Creusot (citation au Bulletin officiel) ; M. Philibert Boudot, société de tir du Creusot, M. Philibert Buffenoir, société d'escrime l'Espérance du Creusot ; M. Louis Détilleux, société l'Alliance de Montcenis ; M. Jacques Touillon, société des tireurs Montcinois (lettres de félicitations).

Pupilles de la nation. — Les allocations aux pupilles de la Nation seront payées, pour le 4e trimestre, le samedi 28 janvier, de 8 heures à midi et de 14 à 16 heures, à la mairie. Les intéressés devront produire leur certificat d'admission.

YONNE

DEUX DÉTENUS VOULAIENT S'ÉVADER

Ils en sont empêchés à temps

La perspicacité des gardiens de la prison d'Auxerre a empêché, une double évasion adroitement combinée par deux détenus de marque — si on peut dire — le marchand de peaux de lapins Cassier, de Joigny, condamné à huit ans de réclusion, et le cambrioleur Coquard, dangereux individu s'il en fût. C'est Coquard, on s'en souvient, qui, l'été dernier, amené au palais de justice d'Auxerre pour y être interrogé, sauta du haut d'une fenêtre dans la rue pour s'enfuir à toutes jambes et heureusement retomba quelques instants plus tard aux mains de ses poursuivants.

Donc, après la soupe du soir, profitant de ce que des ouvriers fumistes faisaient quelque bruit dans la prison où ils avaient été appelés pour des réparations, Cassier et Coquard se mettaient en devoir, à l'aide de débris d'une caisse, d'écarter les barreaux de fer d'une fenêtre donnant sur une cour intérieure de la prison.

Les... fuyards avaient préparé leur travail en faisant sauter la targette servant à maintenir la fenêtre fermée. De plus, ayant habilement roulé son drap de lit autour de son corps, Coquard l'avait fixé après les barreaux, de manière à éviter tout bruit suspect et comptant s'en servir ensuite en le roulant en corde pour descendre dans la cour.

Les gardiens laissèrent Cassier et Coquard commencer leur petit jeu. Mais au moment où les deux compères se croyaient prêts d'arriver à leurs fins, ils furent pincés et, tout penauds, conduits au cachot en attendant mieux.

MEMENTO

DOMMAGES DE GUERRE
AVIS AUX REFUGIES

Les dispositions réglementaires prescrivent aux réfugiés, qui désirent toucher un nouvel acompte sur les dommages de guerre, de justifier de l'emploi des sommes qui leur ont été précédemment attribuées à ce titre, c'est ce qui explique qu'assez fréquemment les commerçants sont sollicités de délivrer des factures pour des objets acquis à une époque déjà éloignée.

Afin d'éviter les retards que cette manière d'opérer entraîne dans la constitution des dossiers, la perte de temps qu'elle occasionne à ceux qui sont contraints de faire de nouvelles démarches auprès de leurs fournisseurs, les recherches dans la comptabilité auxquelles ces derniers sont astreints, MM. les réfugiés sont invités à ne pas négliger de demander, chaque fois qu'ils font une acquisition susceptible de figurer au compte de leurs dommages de guerre, la délivrance d'une facture qui leur servira de pièce justificative.

CHER

LE CRIME DE LA RUE D'AURON

Rebecca a fait des aveux

Un boucher, complice du crime, a été arrêté

BOURGES, 24 janvier De notre correspondant particulier par téléphone). — Les volontés les plus fortes ne résistent pas toujours au régime de la prison.

Dès leur première comparution devant le juge d'instruction, Nadine et Rebecca Mandavy, avaient, avec la plus grande énergie, affirmé l'une et l'autre, leur parfaite innocence. Bien que ces premières déclarations eussent été reconnues parfaitement mensongères, Nadine n'en persista pas moins dans son système de défense.

Mais Rebecca au bout de quelques jours déjà faiblissait. Elle a fini par avouer qu'elle avait connu la situation de son amie.

Aujourd'hui, n'y tenant plus, elle a mangé le morceau. Ce matin, en effet, elle a demandé à causer au juge d'instruction.

M. Castellan se rendit à la prison et là, Rebecca lui fit ses aveux complets. Elle déclara que Nadine avait mis au monde, un enfant mort-né. Elle-même, Rebecca, l'apporta à son domicile. Avec la complicité d'un habitué de la maison, ancien boucher, Raymond Lumet, le cadavre fut dépecé et les morceaux furent jetés dans le canal.

Aussitôt, M. le juge d'instruction signa un mandat d'arrêt contre Lumet. Les agents se présentèrent à son domicile pour l'exécuter. Mais là, on leur fit savoir qu'il se trouvait à la foire d'Aix-d'Angillon. La gendarmerie de cette localité fut alors chargée de l'arrestation.

BOURGES, 24 janvier, 21 heures (de notre correspondant particulier, par téléphone). — L'arrestation de Lumet a été opérée dans la soirée.

Pendant ce temps, à Bourges, le juge d'instruction interrogeait Nadine, qu'il a tenu sur la sellette jusqu'à 7 heures. Elle n'a pu, devant les révélations nouvelles, que faire des aveux complets. Mais elle prétend évidemment que l'enfant était mort-né.

Après Nadine un nouveau témoin est introduit, car l'affaire peut rebondir. A l'heure où je téléphone, trois autres témoins sont introduits dans le cabinet du juge d'instruction.

Il n'est pas sûr que tous en sortent libres, car il est inadmissible que des gens qui savaient tout, aient laissé égarer la Justice par les fausses déclarations des accusées.

En tout cas on ne peut pas dire que le parquet ne fait pas diligence, car les interrogatoires vont se poursuivre jusqu'à une heure avancée de la nuit.

BOURGES

CONFERENCE DE GARNISON

Une conférence sera faite par M. le commandant Richomme, sur la liaison entre l'infanterie et l'artillerie, le 24 janvier, à la caserne Condé, à 17 heures 35. MM. les officiers de complément qui le désireraient, sont invités à y assister.

DEUX COLONS EVADES SONT ARRETES

Deux jeunes colons évadés récemment du Val d'Yèvre, étaient venus se réfugier pendant la nuit dans le grenier de Mme Maudhuy, 4, route de La Charité. Cette pauvre femme étant apeurée, est venue se plaindre à la police, qui a arrêté les deux gamins.

Le temps. — Température nuit la plus basse, — 0°6 ; jour à 1 heure + 10°. Hauteur barométrique à 1 heure, 653 m/m. 6.

Prévisions pour mercredi : Une dépression d'Espagne accentuera la tendance à la pluie, avec température toujours au-dessus de la normale.

(Communiqué par M. l'Abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Accident. — Lundi, la voiture de M. Chauvin, marchand à Saint-Doulchard, a été heurtée par un chariot de M. Leising, entrepreneur, M. Chauvin a été sérieusement blessé.

Etat civil :

Naissances. — Paulette Marchand, à Lasenay; Robert Pochard, 91, rue de Nevers ; — Odette Desvignes, rue Michel-Servet.

Décès. — Ferdinand Dubail, capitaine d'artillerie en retraite, 66 ans, rue Jean-Bart.

SAINT-AMAND-MONTROND

LA SAINT-VINCENT

Favorisée par un temps assez beau, la fête de nos vignerons a obtenu, cette année encore un grand succès. Fidèles aux vieilles traditions, un très grand nombre d'adhérents se rendirent dimanche dernier à l'Eglise paroissiale. A l'issue de la cérémonie, un immense cortège se forma pour parcourir les principales rues de la ville. Il était précédé des musiciens et du bâton.

A la suite de cette promenade traditionnelle nos vignerons se réunirent dans la salle du café de la Comédie où une abondante collation leur fut servie. Là, les jeunes et les vieux fraternisèrent gaiement. Mais, comme la jeunesse n'aime pas rester longtemps autour d'une table, bientôt après, jeunes garçons et jeunes filles s'élancèrent en tourbillons gracieux dans les salons où les danses se sont succédées jusqu'à 19 heures.

L'heure du dîner étant venue, chacun est rentré chez soi pour recevoir ses parents et amis, car à Saint-Amand, la Saint-Vincent est une véritable fête de famille.

Puis, le soir vers 22 heures, le bal recommença et les danses se prolongèrent jusqu'au jour.

Lundi, la fête continua et on dansa toute la soirée.

ASSOCIATION AGRICOLE DE SAINT-AMAND

Les éleveurs sont informés que le bureau de l'Association agricole de Saint-Amand vendra aux enchères à perte, deux taureaux de race Charolaise, à Châteaumeillant le 3 février , à 14 heures ; au Châtelet le 4 février à 11 heures ; à Lignières, le 6 février à 14 h. 30.

La vente sera précédée d'une petite conférence à la salle de la mairie.

Le produit d'un bal. — Le bal des employés de commerce, industrie et bureau de notre ville, a rapporté net la jolie somme de 2.000 francs qui a été répartie entre l'orphelinat et l'hôpital.

VIERZON

Accident à la gare. — M. Pierre Chennet, homme d'équipe à la gare, était occupé au déchargement d'un wagon. Il eut la jambe serrée par une brouette, chargée d'un fût et conduite par un autre employé. Le docteur Laprade a soigné le blessé dont l'incapacité de travail sera de huit jours.

Un menuisier a les doigts coupés. — M. Alfred Tarquis, menuisier chez M. Toussaint, dégauchissant une lame de bois, celle-ci tourna sur son plat et les doigts de l'ouvrier portèrent sur les couteaux de la rabotteuse.

Trois doigts ont été touchés.

Le docteur Jacoulet redoute des complications sauf lesquelles l'ouvrier ne pourra travailler avant 20 jours.

VORLY

Elections — M. Léon Gilbert a été élu dimanche conseiller municipal, en remplacement de M. Pillat, décédé.

CHEZAL-BENOIT

Sapeurs-pompiers. — M. Eugène Soulat, est nommé lieutenant à la subdivision de Chezal-Benoît.

CULAN

Médaille militaire. — M. l'abbé Moreau Arthur, curé de Culan, vient d'être décoré de la médaille militaire, pour faits de guerre.

CUFFY

Disparue. — On est sans nouvelles d'une femme Mme veuve Coubray, 52 ans, disparue de son domicile depuis vendredi dernier.

BIBLIOGRAPHIE

L'Argus de la Presse
« Voit Tout »
Fondé en 1879
Les plus anciens bureaux d'articles de journaux
37, rue Bergère (PARIS IXe)
L'ARGUS se charge de toutes PUBLICITES dans tous les Journaux et Revues.
Publicité financière, publicité économique.

Vie Agricole

Foires et Marchés de la Région

LURCY-LEVY. — Marché. — Beaucoup de monde. Marché bien approvisionné. Beaucoup de coquetiers et de marchands forains.

Veaux, 1° qualité 2.90 ; 2° 2.50 ; 3° 30. Beurre 3.50 à 4 fr. la livre ; ufs 6 à 6.50 la douzaine ; fromages vache ... 1.25 pièce ; de chèvre 0.70 à 1 fr. pièce. Poulets de grains 12 à 16 fr. la paire ; gros poulets 18 à 30 francs la paire ; dindes 55 à 68 fr. la paire ; oies 45 à 55 fr. la paire ; canards 12 à 20 fr. la paire ; pintades 12 à 16 fr. la paire ; pigeons 2.50 à 4 fr. la paire ; lapins 8 à 15 fr. la pièce ; pommes de terre 0.40 à 0.50 le kilo, 4.50 à 5.50 le double-décalitre ; haricots 1 à 1.25 le litre, 15 à 20 fr. le double-décalitre.

Foire. — Bœufs d'embouche de 1.400 à 2.800 francs ; bœufs de boucherie 0.95 à 1.30 la livre ; vaches de boucherie 0.95 à 1.30 la livre ; vaches à veaux 1.200 à 2.000 fr. ; veaux d'embouche 800 à 1.100 francs ; porcs gras de 1.50 à 1.80 la livre, laitons de 30 à 60 fr. la pièce; nourrains de 80 à 130 fr. pièce.

Froment 68 à 70 fr.; seigle, 30 à 40 fr. ; orge 60 à 65 fr. ; avoine 50 à 55 fr. ; foin 20 fr. ; paille de froment 15 fr. ; luzerne 15 à 18 fr. ; trèfle 15 à 18 fr., le tout au quintal.

Pain 0 fr. 95 le kilo. Farines : Les prix fléchissent, on traite de 87 à 90 fr. rendu en boulangerie.

Viande de boucherie et charcuterie (au demi kilo) : Bœuf 2 à 5.50 ; veau 3.00 à 5.50 ; mouton 3 à 5 fr. ; porc 3 à 3.50 (baisse) ; lard 2.50 à 3.00 ; charcuterie 5 à 7 fr. ; saucisses 4 fr. la livre ; boudin 1.75 la livre.

BOURBON-LANCY. — En raison du mauvais temps (verglas, neige), le marché était très peu approvisionné, et n'avait pas attiré beaucoup de monde ; la hausse semble s'accentuer sur le beurre, les œufs et les volailles.

Œufs, 6 à 6.50 la douzaine ; beurre frais, 6 fr. le demi-kilo en gros, 6.50 au détail ; poulets, 15 à 22 fr. la paire ; lapins domestiques, 8 à 12 fr. la pièce ; oies, 16 à 18 fr. la pièce ; fromages de chèvre, 0.90 la pièce ; fromages de vache, 0.50 à 0.60 la pièce ; choux cabus, 1.25 à 2 fr. la pièce ; choux de Bruxelles, 1.25 à 1.50 le ½ kilo ; haricots secs mélangés, 0.60 à 0.70 le litre ; haricots secs blancs, 1.25 le litre; pommes de terre, 0.70 à 0.80 le kilo au détail, en gros, 35 à 37 fr. les 100 kilos.

DUN-SUR-AURON. — Poulets, de 30 à 35 fr. la paire ; oies, 60 à 65 fr. la paire ; dindes, 80 à 100 fr.; lapins, 15 à 18 fr.; beurre, 10 fr.; œufs, 6 fr.; fromages de vache, 1 fr. pièce ; porcs laitons, 150 à 65 fr. pièce ; maigres, 15 à 3.50 le kilo.

LE CREUSOT. — Assez peu approvisionné. Baisse sur le beurre et les œufs. Voici les principaux cours : gros poulets, 25 à 28 fr. la paire ; poulets petits et moyens, 12 à 20 fr. la paire ; canards, 15 à 18 fr. la paire ; poules, 10 à 12 fr. la pièce ; pommes de terre, 8 fr. le double-décalitre ; choux, 1.10 le kilo ; choux de Bruxelles, 3.50 le kilo ; choux-fleurs, 2 fr. le kilo ; choux-raves, 0.25 à 0.40 la pièce ; haricots secs, 1 fr. à 1.25 le litre ; œufs, 7 à 7.50 la douzaine ; beurre ordinaire, 9 fr. le kilo ; beurre fin, 11 fr. le kilo.

" ANIS PERREIN "

Parce qu'il est le meilleur

TOUJOURS IMITE

JAMAIS EGALE

Agent M. A. THUR, 36, rue de Marzy, NEVERS.

Halles centrales - Paris

du 24 janvier

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité, 5.20 ; aloyau, 1° qualité 8.00 ; paleron, 1° qualité 3.80. Mouton. — Entier, 1° qualité 8.80 ; épaule 1° qualité 6.30 ; poitrine, 1° qualité 4.30.

Veau. — Entier ou demi, 1° qualité, 8.30.

Porc. — Demi-porc, 1° qualité, 5.20.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce 14; oies, le kilo 7.25 ; poulets Chartre 10 ; poules toutes provenances 9.25.

POISSONS. — Morue salée, le kilo 2.75 ; carpes, 4.50.

BEURRES. — Charente, Poitou, le kilo, 12.40; Touraine 12 ; marchands 9.50 ; Normandie 9.80.

ŒUFS. — Brie, Beauce, le mille 660 ; Bourbonnais, Nivernais, 640 ; Touraine 680 ; étrangers, 470.

FROMAGES. — Gruyère, de 4.00 à 9.80 ; Cantal, de 2.50 à 2.50.

Marché de Lyon-Vaise

du 24 janvier

Bœufs amenés 1439, renvois 150. On a coté : 1° qualité, 570 ; 2° qualité, 520 ; 3° qualité, 430. Prix extrêmes, poids vif, de 220 à 330. Prix extrêmes, poids mort, de 310 à 590. Vente calme.

Veaux amenés 738, renvois 0. On a coté : 1° qualité, 510 ; 2° qualité, 480 ; 3° qualité, 470. Prix extrêmes, de 460 à 520. Savoyards, de 300 à 480. Vente bonne.

Moutons amenés 88, renvois 0. On a coté : moutons du pays, 700 à 900. Cours stationnaires.

On peut se procurer « PARIS-CENTRE » chez M. THEPENIER, buraliste, au Greux.

A Briare, « PARIS CENTRE » est en vente dès 7 heures du matin, chez Mme veuve BRUZEAU, Grande-Rue.

Profitez du

Concours de Moulins

26-29 Janvier 1922

pour examiner de près l'exposition des machines agricoles françaises "LA FRANCE". Nouveaux modèles, adaptés à vos travaux, nouveaux prix

MACHINES "LA FRANCE"

Montières-les-Amiens (Somme)

COURSE DE PARIS

du 24 janvier

3 %, 56.40 ; 3 % amortissable, 69 ; 3 ½ % 1914, 88.50 ; 5 % 1915-1916, 80.20 ; 4 % 1917, 64.60 ; 4 % 1918 non lib., 64.25; Ouest-Etat 4 %, 318.25; Tunis 1892, 267 ; Afrique Occidentale, 322 ; Ville de Paris 1899, 249 ; 1910 3 %, 236 ; 1912, 208.50 ; 1917, 499 ; Banque de France, 5550 ; Crédit Foncier, 780 ; Oblig. comm. 1903, 311 ; 1912, 165 ; Oblig. Fonc. 1909, 173.50 ; 5 ½ % 1917 lib., 268.75 ; Crédit Foncier, 1400 ; Est, 625 ; Lyon, 825 ; Midi, 750 ; Nord, 914 ; Orléans, 891; Ouest, 629 ; Métro, 394 ; Nord-Sud, 172 ; Suez, 5860 ; Argentine 1900, 76.10 ; Italien 3 ½, 41 ; Japon 1910, 145.60 ; Russes 1867, 17.60 ; 1890 3 %, 16.25 ; Consolidé, 23.35 ; 1891 3 %, 17 ; Turc Unifié, 40.50 ; Briansk, 121 ; Rio-Tinto, 1435 ; Sosnowice, 660.

CHANGES

Londres, 52.22 ; **New-York**, 12.37 ; **Allemagne**, 5 13/16 ; **Suisse**, 240.75 ; **Italie**, 54 ; **Espagne**, 185 ½ ; **Hollande**, 450 3/4 ; **Danemark**, 249 ½ ; **Belgique**, 95 7/8 ; **Norvège**, 193 3/4.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. J.B. Joseph-Abel CHABOT** décédé, en son hôtel, rue de Bourgogne, à Moulins, le 23 janvier 1922, dans sa 83° année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le jeudi 28 courant, à 10 heures, en l'église Cathédrale de Moulins. On se réunira à l'église.

De la part : du commandant Lacam, son beau-frère ; du vicomte de Durat, du Révérend Père Neyron, de l'ordre des Bénédictins, du Révérend Père Gustave Neyron, de la Confrérie de Jésus ; du capitaine André Neyron, de M. Toubeau, de Maison-Neuve ; de M. Louis Pascaud, ses neveux ; du comte Jehan de Durat, du comte Victor de Durat, du Révérend Père François de Durat, de la Confrérie de Jésus ; de M. Bernard de Durat, du comte Sulcran de Roquefeuil, de MM. Louis, Régis et Pierre Neyron, du lieutenant Charles Toubeau, de Maison-Neuve, de MM. Christian, André, Joseph et Bernard Pascaud, ses petits-neveux.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **Madame Joséphine-Anaïs MICHON**, épouse de M. Emile Loiseau, huissier à Guérigny, décédée à Guérigny, dans sa 33° année. Ses obsèques auront lieu le mercredi 25 courant, à 11 heures, en l'église de Guérigny.

De la part de M. Emile Loiseau, son époux ; M. André Loiseau, son fils ; M. et Mme Michon, ses père et mère ; Mme veuve Loiseau, sa belle-mère ; et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Emile LORET**, décédé, en son domicile, à Nevers, rue de la Pelleterie, n° 6, le lundi 23 janvier 1922, dans sa 52° année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mercredi 25 courant, à 13 h. 45, en l'église Cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 30.

De la part de : Mme Loret, son épouse ; M. Léon Loret, M. et Mme Guillaume David, M. et Mme Joseph David, ses enfants ; Mme veuve Loret, sa mère ; M. et Mme Point, M. et Mme Perriault, ses beaux-frères et belles-sœurs ; de ses tantes, oncles, neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **Mademoiselle Lucienne-Marie-Léonie DURAND**, décédée en son domicile, à Nevers, Faubourg de Mouësse, 191, le mardi 24 janvier 1922, dans sa 11° année, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 courant, à 13 h. 30, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 15.

De la part de : M. et Mme Durand, ses père et mère ; M. Hippolyte Durand, son frère ; M. et Mme Durand, M. et Mme Briffault, ses grand pères et grand mères, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Petites Annonces

On demande

Prix de la première insertion, maximum 6 lignes, 6 francs, les suivantes, un franc la ligne ou parties de ligne, minimum quatre francs.

Avec mention s'adresser au bureau du Journal 1 franc en plus par insertion. — Joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.

MENAGE agriculteurs sérieux à toutes mains, connaissant laiterie pour petite propriété.
S'adresser au bureau du Journal. 1685

MENAGE basse-courier ou *femme* veuve.
S'adresser à M. René GUERAULT, La Tour, par MAGNY-COURS (Nièvre). 1337

MENAGE sérieux, valet de chambre, cuisinière ou femme de chambre. Références. Pour Paris et la campagne centre.
Comtesse MERCIER, 7 rue de Monceau, Paris. 1647

BONNE CUISINIERE pâtissière pour la campagne.
S'adresser à Mme du VERNE, Château de Poiseux, par Poiseux (Nièvre). 859

CUISINIERE très sérieuse, deux maîtres. Paris.
S'adresser au bureau du Journal. 1610

BONNE CUISINIERE sérieuse, genre bonne à tout faire, pour Paris. Sérieuses références.
S'adresser à Mme PYOT, 8, avenue de Tourville, Paris. 1602

CUISINIERE et *FEMME DE CHAMBRE*. Sérieuses références.
Comtesse MERCIER, 7 rue de Monceau, Paris. 1658

FAMILLE cultivateurs 2 ou 3 personnes pouvant s'occuper d'une porcherie industrielle.
S'adresser au bureau du Journal. 1445

GARDE connaissant les bois et un *MENAGE* pour le service d'une maison bourgeoise à la campagne. Références sérieuses.
S'adresser au bureau du journal. 1338

HOMME sachant soigner les chevaux et harnais et faire travail intérieur d'une maison.
S'adresser au bureau du journal. 1497

FEMME DE CHAMBRE pour Bourges, principalement couture, repassage, stable, références sérieuses. Pressé.
S'adresser au bureau du journal. 1500

FEMME sérieuse pour cuisine et tenir petite basse-cour.
S'adresser au bureau du journal. 1570

On offre

VALET DE CHAMBRE D'INTERIEUR au courant du service, célibataire 37 ans, maison bourgeoise ou particulière préférence. 2 maîtres, ville et la campagne et Paris. Bonnes références.
S'adresser au bureau du Journal. Timbre pour réponse. 1673

MENAGE, homme chauffeur-mécanicien, connait toutes pannes moteur, 15 ans pratique Breveté tout système, ancien cocher ; et cuisinière-pâtissière, bonne référence, demande faire remplacement ou extra, ensemble ou séparément.
S'adresser au bureau du Journal. 1689

JEUNE HOMME, 26 ans, marié, bonne instruction, demande place de garde ou régisseur.
S'adresser au bureau du Journal. 1690

AVIS

Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)

sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

S'adresser : Sté. Cal. des Mines de Bourbon-Saint-Hilaire, 32, boulevard de Courtais, Moulins.

L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de QUINTONINE, pour 2 fr. 75 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. Pharmacie REUILLON, Nevers, et Pharmacie NOUVELLE, rue des Ardilliers. 1492

AU CAFÉ — EN FAMILLE

ANIS PERNOD

GRANDE LIQUEUR -:- PERNOD Père et Fils -:- AVIGNON -:- CHARENTON

FONDEE EN 1889

La SÉQUANAISE

CAPITALISATION

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

LA PLUS IMPORTANTE DE TOUTES les Sociétés de Capitalisation

Fonds de garantie : Plus de 360 millions

Depuis la fondation

31.038

TITRES AMORTIS AUX TIRAGES

et réglés par anticipation, parmi lesquel

2.667

pour les départements de la Nièvre, Cher, Allier, Loire, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne, Loiret, y compris les 31 sortis au dernier tirage pour lesquels il a été versé :

1.000 f. à M. Maringe, Crezet, Corbigny.
1.000 f. à M. Renaud, Vierzon-Ville.
1.000 f. à M. Gaillard, Vichy.
1.000 f. à M. Guilbert, Dompierre-s-Besbre.
1.000 f. à M. et Mme Borne, Firminy.
1.000 f. à Mme Aurand, Saint-Etienne.
1.000 f. à Mme Rivoire, Saint-Etienne.
1.000 f. Mme Clémencin, St-Denis-d-Cabanne.
1.000 f. à Mme Granger, Saint-Etienne.
1.000 f. à M. Odin, Bonnefonds.
1.000 f. à Mme Desgranges, Rully.
1.000 f. à M. Martinet, St-Germain-d-Plain.
1.000 f. à Mme Gudefin, Chapelle-Thècle.
1.000 f. à M. Malaty, St-Léger-s-Dheune.
1.000 f. à M. Lacarelle, Anglure-s-Dun.
1.000 f. à M. Luquet, La Roche-Vineuse.
1.000 f. à Mme Dumouzois, Montceau-l-Mines.
1.000 f. à M. Desaugère, Neuvy-Grand champ.
1.000 f. à Mme Richard, Chagny.
1.000 f. à Mme Thierry, Dijon.
1.000 f. à M. Denier, Poussots, Dijon.
1.000 f. à M. Chalopin, Minot.
1.000 f. à Mme Lagrange, Dijon.
1.000 f. à Mme Roy, Marsannay-la-Côte.
1.000 f. à M. Rollet, Is-sur-Tille.
1.000 f. à Mme Tainturier, Montoillat.
1.000 f. à M. Gibier, Saint-Florentin.
1.000 f. à Mme Senstruiseur, Migennes.
1.000 f. à M. et Mme Proust-Lebrun, Orléan
1.000 f. à M. Merrillon, Beaugency.
1.000 f. à Mme Lecureur, Artenay.

Par les 12 TIRAGES DE L'ANNEE 1922 il sera réparti aux adhérents plus de

4 millions

(exactement 4.200.000 francs) soit 350.000 francs par tirage mensuel règlement anticipé des titres amortis

Siège social, 70, rue d'Amsterdam, PARIS.

Des agents sont demandés

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 23 décembre. — Au début, le parquet est lourd, le manque d'affaires pèse sur la cote.

En banque, la tendance est irrégulière. En vue de la liquidation on se montre très hésitant et l'indécision règne sur certains groupes.

Peu après sur une vive attaque du parti baissier, le marché est faible, la contre partie faisant défaut, le recul enregistré, sur toute la cote, est assez sensible.

Par la suite, l'allure du marché est plus calme. On semble s'être quelque peu ressaisi sur la plupart des compartiments.

En clôture, la tendance est meilleure toutefois, le marché reste empreint de lourdeur.

Le 3 % perpétuel est ferme à 56.05 ; Crédit National en léger recul sur des réalisations en vue de la prochaine émission : 1919, 452 ; 1920, 457 ; 1921, 500. Bons du Trésor 6 % 488.

Fonds russes alourdis. Consolidé 22.80, 1906 27.50, 1909 20.70.

Turcs en réaction : Unifié 40.80, après 41 ; 5 % 40.10 après 40.70.

Extérieure Espagnole bien tenue à 153.50.

Les grandes banques s'inscrivent en réaction.

Aux banques étrangères, faiblesse de la banque Ottomane à 679. Banque Nationale du Mexique également en recul à 491.

Chemins de fer français irréguliers mais plutôt soutenus.

Chemins espagnols fermes.

Valeurs industrielles généralement lourdes : Suez 5885, Penarroya 782, Métaux 860, Malfidano 289.

Transports en commun à peine soutenus : Métropolitain 395, Nord-Sud 173, Omnibus 631, Voitures 630.

Valeurs maritimes se tiennent à peu près aux précédnets.

Recul assez sensible des valeurs de produits chimiques.

Sucrières en nouvelle réaction : Raffinerie Say 1490, Sucreries d'Egypte 578, Foncier Colonial, 1865.

Les Rizeries d'Extrême-Orient introduites au parquet, font l'objet de bons achats à 585. Cette entreprise au capital de 25 millions de francs en actions de 250 francs, est la plus puissante de l'Indo-Chine ; elle possède une rizerie en toute propriété et ses quatre usines sont à même de produire 2.650 tonnes de riz par 24 heures, ce qui représente la moitié de la production de toutes les rizeries de l'Indo-Chine. Dans ces conditions, on peut raisonnablement s'attendre à une augmentation du prochain dividende.

Charbonnages et métallurgiques bien tenus au cours de samedi.

En banque, à part la Bakou qui est alourdie à 2325, les Pétrolifères sont fermes.

Valeurs de caoutchouc fermes au début puis moins bien tenues : Financière 109.50, Padang 128, Malacca 107.

De Beers lourde.

Mines d'or varient peu, Rand Mines 104. Goldfields 39.25.

Mexicaines alourdies avec l'ensemble.

L'Informateur Financier,
55, rue Saint-Lazare Paris..

MUNICIPALITES

Monuments aux morts

BAISSE DE PRIX

Poilus en pierre de l'Yonne non gélive haut. 2.25 pris en gare de Lyon, 12.000 fr., en Comblanchien, 15.000 fr. Obélisques en toutes pierres.

S'adresser à la Maison **MOULLET**, 42, Remparts d'Ainay, Lyon. Plus de 30 monuments élevés. Livraison 4 mois après la commande.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.

Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

La Grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse souvent des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme le catharre et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe, et l'oppression. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI !!! C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le réputé Spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à l'adaptation de la nouvelle Pelote à compression souple et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Approuvée par le corps médical lui-même, la nouvelle pelote adaptée à l'appareil sans ressort de **M. GLASER** est le dernier progrès de la science herniaire. Les témoignages authentiques de personnes GUÉRIES qui parviennent chaque jour à M. GLASER sont des preuves irréfutables de la supériorité de cette belle découverte.

MALADES que la hernie torture, ne vous laissez pas induire en erreur !

Méfiez-vous des réclames tapageuses !!

M. GLASER est le seul vrai praticien, le seul dont les 40 années d'expérience mettent le hernieux à l'abri de tous les mécomptes.

ADOPTER SA MÉTHODE, C'EST VAINCRE LA HERNIE

Parmi des MILLIERS quelques personnes GUÉRIES nous autorisent à publier leur adresse :

M. ROY François, CHASSIGNY, par Avallon (Yonne), hernies double guéries.
M. AUTHELET E., La Capucines Saint-Claude (Jura), hernie guérie.
M. CHEVALLIER A., à Egriselles le Bocage (Yonne), hernie guérie.
M. GREMILLET E., à Lepanges (Vosges), son fils, hernie guérie.
M. GEORGES V., à Desprès, commune de Cusset (Allier), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, ... invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre ... ... où il fera gratuitement ... ... et femmes,

LA CHARITÉ, dimanche 22, de 8 à 14 h., Hôtel de la Poste Monarque.
CORBIGNY, mardi 24, Hôtel du Commerce.
NEVERS, 25 janvier, Hôtel Terminus.
CHATILLON-SUR-LOIRE, 26 janvier, de 8 à 14 heures, Hôtel des Trois-Rois.
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS, mardi 31 janvier, Hôtel de la Poste.
SANCERRE, 1er février, de 8 à 14 h., Hôtel de France.
BOURGES, 2 février, Hôtel de France.
COSNE, dimanche 5 février, Hôtel du Cerf.
CLAMECY, jeudi 9 février, Hôtel de la Poste.

Obésité, Grossesses, Matrice CEINTURES VENTRIÈRES pour déplacement de tous organes.
Brochure franco sur demande à M. GLASER, 63, boulevard Sébastopol, PARIS.

GRANDE TORRÉFACTION DU CENTRE

Usine modèle électrique

Cafés de toutes provenances verts et torréfiés

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE DEPUIS DIX KILOS

Demander prix et conditions

Nous attirons tout spécialement l'attention de MM. les Epiciers qui ne vendent pas encore nos CAFES et PRODUITS la « BOURBONNAISE », avec superbes primes, et les prions de nous demander notre Catalogue et tous renseignements concernant cette vente qui jouit d'un gros succès.

MICHAUD Frères, à MOULINS (Téléphone 83)

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de Mᵉ Maurice BÉCHARD

avoué à Nevers,
31, rue La-Fayette

VENTE SUR LICITATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Nevers, le six février mil neuf cent vingt deux à treize heures trente,

EN DEUX LOTS

1ᵉʳ *Lot*

La Réserve et le Domaine de Bussy

Situés commune de Saint-Maurice, canton de Saint-Saulge, arrondissement de Nevers et de Bazolles, canton de Châtillon-en-Bazois, arrondissement de Château-Chinon, dépendant de la succession de M. Ludovic AUDEBAL.

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, pâtures, terres, de la contenance de 84 h. 6 ares 70 centiares environ, le Bois Pajot, le Bois de la Hate Jarland et le buisson Moyau, contenant ensemble onze hectares 72 ares 60 centiares environ, situés commune de Saint-Maurice.

La réserve est libre de location et le domaine le sera le 11 mai 1923.

Mise à prix : 150.000 fr.

Deuxième lot

La Réserve et le Domaine du Préhaut ou des Préaux

LA RESERVE ET LE DOMAINE DU PREHAUT ou des PREAUX

Situés commune de Saint-Maurice, canton de Saint-Saulge, arrondissement de Nevers et de Bazolles, canton de Châtillon-en-Bazois, arrondissement de Château-Chinon, dépendant de la succession de Mlle Amélie AUDEBAL.

Comprenant :

1° La Réserve du Préhaut ou des Préaux : bâtiments d'habitation, jardin, pré et pâtures de 6 hectares 42 ares 50 centiares et le Bois des Brosses, de 10 hectares 78 ares 80 centiares;

2° Le domaine du Préhaut ou des Préaux; bâtiments, prés, terres et pâtures de la contenance de 93 hectares 50 ares 80 centiares.

La réserve n'est pas louée, le bail du domaine expire le 1ᵉʳ mai prochain.

Mise à prix : 300.000 fr.

Les frais de poursuites sont payables en sus du prix. L'acquéreur sera tenu de remettre au moment de l'adjudication, une pièce d'état civil justificative de son identité.

(Loi du 1ᵉʳ mars 1918)

Total des Mises à prix: 450.000 francs

Pour les renseignements, s'adresser à :

1° Mᵉ Maurice BECHARD, avoué poursuivant la vente, demeurant à Nevers, 31, rue La-Fayette ;

2° Mᵉ DUBOST, avoué colicitant, 1, place Carnot, à Nevers ;

3° Mᵉ PRIEURET, notaire à Saint-Saulge.

Et pour prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal civil de Nevers où il est déposé.

1508

A CEDER

pour raison de santé

TRES BONNE ETUDE NOTAIRE

chef-lieu canton Nièvre

S'adresser à M. BOUCHARD, 12, rue Ficatier, à Courbevoie (Seine). 1505

Mᵉ HABAULT, notaire à St-Florent (Cher), demande

1° UN PREMIER CLERC pouvant rester longtemps

2° UN CLERC aux actes courants

1609

FEUILLETON de PARIS-CENTRE
— 20 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

... — ARRIVÉE INATTENDUE DU « VIEUX BOB »
(Suite)

Rouletabille m'apprit encore par la même occasion qu'ayant interrogé Tullio, ce matin, sur l'homme qu'il avait conduit dans sa barque la veille au soir et à qui il avait fait faire le tour de la presqu'île d'Hercule, Tullio lui avait répondu qu'il ne connaissait point cet homme, que c'était un original qu'il avait embarqué à Menton et qui lui avait donné cinq francs pour qu'il le débarquât à la pointe des Rochers Rouges.

Je m'habillai vivement et rejoignis Rouletabille qui m'apprit que nous allions avoir au déjeuner un nouvel hôte : il s'agissait du vieux Bob. On l'attendit pour se mettre à table et puis, comme il n'arrivait point, on commença de déjeuner sans lui, dans le cadre fleuri de la terrasse ronde du Téméraire.

Une admirable bouillabaisse apportée toute fumante du restaurant des Grottes, qui possède la réserve la mieux fournie en rancasses et poissons de roches de tout le littoral, arrosée d'un petit « vino del paese » et servie dans la lumière et la gaieté des choses, contribua au moins autant que toutes les précautions de Rouletabille à nous rasséréner. En vérité, le véritable Larsan nous faisait moins peur sous le beau soleil des cieux éclatants qu'à la pâle lueur de la lune et des étoiles ! Ah ! que la nature humaine est oublieuse et facilement impressionnable ! J'ai honte de le dire : nous étions très fiers — oh ! tout à fait fiers (du moins je parle pour moi et pour Arthur Rance et aussi naturellement pour Mrs Edith, dont la nature romanesque et mélancolique était superficielle) de sourire de nos transes nocturnes et de notre garde armée sur les boulevards de la citadelle... quand le vieux Bob fit son apparition. Et — disons-le, disons-le — ce n'est point cette apparition qui eût pu ramener à des pensers plus moroses. J'ai rarement aperçu quelqu'un de plus comique que le vieux Bob se promenant dans le soleil éblouissant d'un printemps du Midi, avec un chapeau haut de forme noir, sa redingote noire, son gilet noir, son pantalon noir, ses lunettes noires, ses cheveux blancs et ses joues roses. Oui, oui, nous avons bien ri sous la tonnelle de la Tour de Charles le Téméraire. Et le vieux Bob est la gaieté même.

Que faisait ce vieux savant au château d'Hercule ? Le moment est peut-être venu de le dire. Comment s'était-il résolu à quitter ses collections d'Amérique et ses travaux, et ses dessins, et son musée de Philadelphie ? Voilà. On n'a pas oublié que Mr Arthur Rance était déjà considéré dans sa patrie comme un phrénologue d'avenir, quand sa mésaventure amoureuse avec Mlle Stangerson l'éloigna tout à coup de l'étude qu'il prit en dégoût.

Après son mariage avec miss Edith, celle-ci l'y poussant, il sentit qu'il se remettrait avec plaisir à la science de Gall et de Lavater. Or, dans le moment même qu'ils visitaient la Côte d'Azur, l'automne qui précéda les événements actuels, on faisait grand bruit autour des découvertes nouvelles que M. Abbo venait de faire aux Rochers Rouges, dénommés encore, dans le patois mentonais, « Baoussé-Roussé ». Depuis de longues années, depuis 1874, les géologues et tous ceux qui s'occupent d'études préhistoriques avaient été extrêmement intéressés par les débris humains trouvés dans les cavernes et les grottes des Rochers Rouges. MM. Julien, Rivière, Girardin, Delesot, étaient venus travailler sur place et avaient su intéresser l'Institut et le ministère de l'Instruction publique à leurs découvertes. Celles-ci firent bientôt sensation, car elles attestaient, à ne pouvoir s'y méprendre, que les premiers hommes avaient vécu en cet endroit avant l'époque glaciaire.

Sans doute la preuve de l'existence de l'homme à l'époque quaternaire était faite depuis longtemps ; mais, cette époque mesurant, d'après certains, deux cent mille ans, il était intéressant de fixer cette existence dans une étape déterminée de ces deux cent mille années. On fouillait toujours aux Rochers Rouges, et on allait de surprise en surprise. Cependant, la plus belle des grottes, la « Barma Grande », comme on l'appelait dans le pays, était restée intacte, car elle était propriété privée de M. Abbo, qui tenait le restaurant des Grottes, non loin de là, au bord de la mer. M. Abbo venait de se déterminer lui aussi, à fouiller sa grotte. Or, la rumeur publique (car l'événement avait dépassé les bornes du monde scientifique)) répandait le bruit qu'il venait de trouver dans la « Barma Grande », d'extraordinaires ossements humains, des squelettes très bien conservés par une terre ferrugineuse, contemporaine des mammouths du début de l'époque quaternaire ou même de la fin de l'époque tertiaire !

Arthur Rance et sa femme coururent à Menton et, pendant que son mari passait ses journées à remuer des « débris de cuisine », comme on dit en termes scientifiques, datant de deux cent mille ans, fouillant lui-même l'humus de la « Barma Grande », et mesurant les crânes de nos ancêtres, sa jeune femme prenait un inlassable plaisir à s'accouder non loin de là, aux créneaux moyenâgeux d'un vieux château fort qui dressait sa massive silhouette sur une petite presqu'île, reliée aux Rochers Rouges par quelques pierres écroulées de la falaise. Les légendes les plus romanesques se rattachaient à ces vestiges des vieilles guerres génoises ; et il semblait à Edith, mélancoliquement penchée au haut de sa terrasse, sur le plus beau décor du monde, qu'elle était une de ces nobles demoiselles de l'ancien temps dont elle avait tant aimé les cruelles aventures dans les romans de ses auteurs favoris.

Le château était à vendre à un prix des plus raisonnables. Arthur Rance l'acheta et, ce faisant, il combla de joie sa femme qui fit venir les maçons et les tapissiers et eut tôt fait, en trois mois, de transformer cette antique bâtisse en un délicieux nid d'amoureux pour une jeune personne qui se souvient de la « Dame du lac » et de « la Fiancée de Lammermoor ».

Quand Arthur Rance s'était trouvé en face du dernier squelette découvert dans la « Barma Grande », ainsi que les fémurs de l' « Elephas antiquus », sortis de la même couche de terrain, il avait été transporté d'enthousiasme, et son premier soin avait été de télégraphier au vieux Bob que l'on avait peut-être enfin découvert à quelques kilomètres de Monte-Carlo ce qu'il cherchait, au prix de mille périls, depuis tant d'années, au fond de la Patagonie. Mais son télégramme ne parvint pas à destination, car le vieux Bob, qui avait promis de rejoindre le nouveau ménage dans quelques mois, avait déjà été renseigné sur les trésors des « Baoussé-Roussé ». Quelques jours plus tard, il débarquait à Marseille et arrivait à Menton où il s'installait en compagnie d'Arthur Rance et de sa nièce dans le fort d'Hercule, qu'il remplit aussitôt des éclats de sa gaieté.

La gaieté du vieux Bob nous paraît un peu théâtrale, mais c'est là, sans doute, un effet de notre triste humeur de la veille. Le vieux Bob a une âme d'enfant ; et il est coquet comme une vieille femme, c'est-à-dire que sa coquetterie change rarement d'objet et qu'ayant, une fois pour toutes, adopté un costume sévère, de préférence correct (redingote noire, gilet noir, pantalon noir, cheveux blancs, joues roses), elle s'attache uniquement à en perpétuer l'impressionnante harmonie. C'est dans cet uniforme professoral que le vieux Bob chassait le tigre des pampas et qu'il fouille maintenant les grottes des Rochers Rouges, à la recherche des derniers ossements de l' « Elephas antiquus ».

Mrs Edith nous le présenta et il poussa un gloussement poli, et puis il se reprit à rire de toute sa large bouche qui allait de l'un à l'autre de ses favoris poivre et sel, qu'il avait soigneusement taillés en triangles. Le vieux Bob exultait et nous en apprîmes bientôt la raison. Il rapportait de sa visite au Muséum de Paris la certitude que le squelette de la « Barma Grande » n'était point plus ancien que celui qu'il avait rapporté de sa dernière expédition à la Terre de Feu. Tout l'Institut était de cet avis et prenait pour base de ses raisonnements le fait que l'os à moelle de l' « Elephas » que le vieux Bob avait apporté à Paris, et que le propriétaire de la « Barma Grande » lui avait prêté après lui avoir affirmé qu'il l'avait trouvé dans la même couche de terrain que le fameux squelette, — que cet os à moelle, disons-nous, appartenait à un « Elephas antiquus » du milieu de la période quaternaire. Ah ! il fallait entendre avec quel joyeux mépris le vieux Bob parlait de ce milieu de la période quaternaire ! A cette idée d'un os à moelle du milieu de la période quaternaire, il éclatait de rire comme si on lui avait conté une bonne farce !

Est-ce qu'à notre époque un savant, un véritable savant, pouvait encore s'intéresser à un squelette du milieu de la période quaternaire ! Le sien — son squelette, ou tout au moins celui qu'il avait rapporté de la Terre de Feu — datait du commencement de cette période, par conséquent était plus vieux de cent mille ans... vous entendez : cent mille ans ! Et il en était sûr, à cause de cette omoplate ayant appartenu à l'ours des cavernes, omoplate qu'il avait trouvée, lui, le vieux Bob, entre les bras de son propre squelette. (Il disait : « mon propre squelette », ne faisant plus de différence, dans son enthousiasme, entre son squelette qu'il habillait tous les jours de sa redingote noire, de son gilet noir, de son pantalon noir, de ses cheveux blancs, de ses joues roses, et le squelette préhistorique de la Terre de Feu).

— Ainsi, mon squelette date de l'ours des cavernes !... Mais celui des « Baoussé-Roussé ! » Oh ! là là ! mes enfants ! tout au plus de l'époque du mammouth.... et encore ! non, non !... du rhinocéros à narines cloisonnées ! Ainsi !... On n'a plus rien à découvrir, Messieurs et Mesdames, dans la période du rhinocéros à narines cloisonnées!... Je vous le jure ici foi de vieux Bob !... Mon squelette à moi vient de l'époque chelléenne, comme vous dites en France... Pourquoi riez-vous, espèces d'ânes !... Tandis que je ne suis même point sûr que l' « Elephas antiquus » des Rochers Rouges date de l'époque moustérienne ! Et pourquoi pas de l'époque solutréenne ? ou encore, ou encore ! de l'époque magdalénienne !... Non ! non ! c'en est trop ! Un « Elephas antiquus » de l'époque magdalénienne, ça n'est pas possible ! Cet « Elephas » me rendra fou ! Cet « antiquus » me rendra malade ! Ah ! j'en mourrai de joie... pauvres « Baoussé-Roussé ! »

Mrs Edith eut la cruauté d'interrompre la jubilation du vieux Bob en lui annonçant que le prince Galith, qui s'était rendu acquéreur de la grotte de Roméo et Juliette, aux Rochers Rouges, devait avoir fait une découverte tout à fait sensationnelle, car elle l'avait vu, le lendemain même du départ du vieux Bob pour Paris, passer devant le fort d'Hercule, emportant sous son bras une petite caisse qu'il lui avait montrée en lui disant : *(A suivre)*

Etude de
Me Louis COURTEMANCHE,
avoué, demeurant à Nevers,
1, rue de l'Evêché.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 31 juillet 1920)

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Nevers, le 16 novembre 1920, enregistré, signifié et publié.

Entre Mme BREUZARD, épouse GRAVELAT, demeurant à Fourchambault, quai de Loire, n° 6, d'une part,

Et M. GRAVELAT, demeurant ci-devant à Varennes-les-Nevers, mais actuellement sans domicile ni résidence connue, d'autre part ;

Il appert :

Que [illegible] divorce [illegible] entre les époux GRAVELAT-BREUZARD, à la requête et au profit de la femme, aux conséquences de droit.

Donné à Nevers, le 21 janvier 1922.

Pour extrait conforme :
Signé : L. COURTEMANCHE
1687

Etude de
Me Louis COURTEMANCHE,
avoué, demeurant à Nevers,
1, rue de l'Evêché.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Nevers, le 19 octobre 1921, enregistré et signifié.

Entre M. PROVOST, demeurant à Nevers, rue du Rivage, d'une part,

Et Mme Juliette FOURNIER, ex-épouse PROVOST, demeurant à Paris, 8, rue du Dessous des Berges, d'autre part.

Il appert :

Que le divorce a été prononcé d'entre les époux PROVOST-FOURNIER, à leurs torts et griefs respectifs, aux conséquences de droit.

Donné à Nevers, le 23 janvier 1922.

Pour extrait conforme :
Signé : L. COURTEMANCHE
1688

VENTES

TRACTEUR AGRICULTURAL 16-20 H.P. avec charrue tri soc. Automat excellent état marche. Prix : 10.000 francs.
S'adresser au bureau du journal. 1558

OMNIBUS
état neuf
HARNAIS DOUBLES
S'adresser M. DEVAULX André, avenue du Donjon, Lapalisse (Allier). 1674

16 MILLE DE FOIN
ET SAINFOIN
12 MILLE DE PAILLE
à prendre sur place à Dompierre-sur-Nièvre.
S'adresser à M. PAGET, à Saint-Saulge (Nièvre). 1675

PERSONNEL

On demande
UNE FEMME
pour faire la cuisine et s'occuper de la basse-cour.
S'adresser à M. MERCIER Henri, entreprise de transports à MIGENNES (Yonne). 1699

UN BON EMPLOYE
de 22 à 25 ans, bien au courant de la partie.
Quincaillerie G. GUILLAUME à Montargis (Loiret). 1677

SOIGNEZ
PRÉSERVEZ, FORTIFIEZ
VOS
VOIES RESPIRATOIRES
avec les
PASTILLES VALDA
Antiseptiques et Toniques
EXIGEZ-LES
dans les Pharmacies
EN BOITES, AU PRIX DE
2 FR. 75
(Impôt compris)

MENAGE SERIEUX
Valet de chambre chauffeur, femme de chambre. Sérieuses références exigées. Campagne Loir-et-Cher
Comte DE QUATREBARBES, Fougères-sur-Bièvre (Loir-et-Cher) 1631

UN BON TONNELIER
M. RABIER, vins en gros, à Thorigny (S.-et-M.). 1678

PERSONNE
de 40 à 50 ans, pour soigner un infirme et faire un peu de ménage.
S'adresser au bureau du journal. 1663

DIVERS

AVIS

Les Maîtres Mariniers de Decize
EXTRACTEURS DE SABLE ET DE CAILLOUX
sur la Loire, réunis, portent à la connaissance de leur nombreuse clientèle et de tous acheteurs, qu'à partir de ce jour, ils peuvent livrer le
SABLE DE LOIRE
A RAISON DE 3 FRANCS
la tonne sur bateau prix défiant toute concurrence.
S'adresser à MM. VEVRE Pierre, BONNEAU Joseph, ROUSSAT Louis, ROUSSAT Auguste, à DECIZE (Nièvre). 1604

MARCS DE BOURGOGNE
ON DEMANDE
REPRESENTANTS SERIEUX
pour la vente des marcs de Bourgogne liqueurs fines et vins vieux de Bourgone, dans la région.
S'adresser Grande Distillerie Paul PETIT, à Auxerre. 1690

Spécialité de Semelles de Galoches
EN TOUS GENRES
Machines et finis main
GROS — DÉTAIL
ENTREPRISE DE SCIAGE D'EGRUMES A FAÇON
Eugène LAURENT Fils
9, rue de la Chaumière -- NEVERS

HUILE D'OLIVE 6 fr. 30
le litre, extra douce, gar. pure, rendue franco de port et d'emballage, paiement par mandat-poste ou cont. remb.
COMPTOIR OLEICOLE, MONTPELLIER

Entrepôt Agricole
L. BOUZITAT
LA CHARITE (Nièvre)
SCORIES THOMAS « AU COQ »
par wagons complets et au détail
ENGRAIS « NOVO »
Azote — Acide phosphorique
Potasse
PRIX TRES AVANTAGEUX

UN PRÊTRE GUÉRI
offre de faire connaître GRATUITEMENT le moyen infaillible de GUERIR MAUX D'ES TOMAC, ulcères, aigreurs, constipations, gastrites, gastralgies, vomissements, glaires, vertiges, gonflements, etc. Ecrire à :
M. G. PASQUET curé de Villegougis, par Levroux (Indre)

Nouvelles Galeries
NEVERS

Jeudi 26 Janvier et jours suivants

SOLDES de Fin de Saison

A tous nos Comptoirs : *Affaires Exceptionnelles*

CONFECTION POUR DAMES
Nos Manteaux, Robes, Corsages seront considérablement baissés de prix

MODES
Tous nos Chapeaux garnis et formes seront vendus
5, 10, 15 ET 20 FR.

GANTERIE
Nos gants d'hiver seront soldés à moitié prix de leur valeur

CHAUSSURES
Nous solderons toutes les Fins de séries et tous les articles d'hiver

BONNETERIE
Nombreuses occasions dans tous les articles

TISSUS
De nombreuses séries de tissus en tous genres seront vendues très bon marché

A notre Galerie-Réclame, nous présenterons pendant 3 jours seulement :

Séries de 5 Casseroles
fer blanc, qualité forte, sacrifiées à
3 fr. 75 la Série

Séries de 5 Casseroles
aluminium pur, qualité forte, au prix sans précédent de **35 fr. la Série**

Savon de Marseille 72 0/0 d'huile garanti. La barre de 5 kil. environ : **11** *fr.*

LA SCIATIQUE

La Goutte, la sciatique, et toutes les maladies arthritiques sont guéries radicalement par le
Traitement du Charireux
le plus puissant antirhumatismal connu. Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demande à Ma avant, 9, rue des Deux-Ponts à Paris, la brochure explicative gratuite et franco *vous vous guérirez vous-même*

Etranglé par la Toux vous suffoquez !

Soignez vos rhumes ! Les plus bénins peuvent avoir des suites graves. Les
Pastilles de Sœur Louise
Antiseptiques, Calmantes, Expectorantes
ont le remède agréable, sûr et prompt pour guérir
Rhumes — Grippes — Toux
Bronchites - Maux de gorge
La Boîte : 2 fr. 50
Toutes Pharmacies et chez F. BERNAMONT
Pharmacien
87, Rue du Commerce, 87
NEVERS

Du 25 au 31 Janvier
RÉCLAME
de
Cravates
Prix avantageux
Voir les Etalages à la
Chemiserie Spéciale pour Fortes
New Sport
44, Rue du Commerce, 44
NEVERS
FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

LAMPES ÉLECTRIQUES
DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITES
L'HIVER EST VENU
DEMANDEZ NOS TARIFS
Demandez le Tarif pour revendeurs
Entreprises Electriques du Centre
Rue de la République, MONTCEAU-LES-MINES
(S.-et-L.)

Clos d'EQUARRISSAGE de Nevers
Ancienne Maison BOYER-LAUGERETTE
AUBIJOUX
Successeur
Enlèvement RAPIDE des animaux morts et hors d'usage
ENGRAIS
SIMPLES ET COMPOSES de toutes sortes
Et pour toutes cultures
Bureaux : Rue de la Tourterelle, NEVERS
Adresse télég. : AUBIJOUX-NEVERS
Téléphone : 0-25

Automobiles A. CITROEN
5 H. P., éclairage et démarrage électrique, 2 places, 100 kilos de bagages, 5 litres d'essence aux 100 kilomètres. Prix : 8.500 fr.
10 H. P., éclairage et démarrage électrique, torpédos 4 et 5 places, conduites intérieures, 3 et 4 places. Camionnettes et livraisons 300 et 500 kilos.
Prix 13.000 à 18.000 fr.
S'adresser Garage BERTIN
31, rue de Mouesse, NEVERS (Nièvre)
Téléphone : 3-04 (1)

Atelier de Réparations Automobiles
Toutes Marques
CRAY & AUDIN
Rue Sainte-Valière, NEVERS
Représentants pour la Nièvre et le Cher de la
VOITURE 'FOX' 10 HP
avec moteurs Chapuis-Dornier démarrage et éclairage électrique. La voiture est visible tous les jours. Consommation 8 litres aux 100 kilomètres 0 250 gr. huile environ
Simple, robuste, grimpeuse.

N'oubliez pas de consulter **OTTO**
13, Place Carnot, Nevers — Téléph. 4-25
Pour toutes vos installations électriques
Lampes Z

Occasions
A PROFITER
TOLES ONDULÉES
Pour toitures, chevrons, madriers, planches, poteaux, pour monter des abris et hangars.
HANGARS DÉMONTABLES
A 6 francs le mètre carré sur wagon.
CLOTURES
Fils de fer, lisses pour vignes et prairies, ronces, pieux fer, grillage, etc.
TONNES SUR ROUES
Avec robinet combiné à jet droit ou épandeur, à volonté, pour eau et purin.
FORTES PAIRES DE ROUES
De 1 m. 40, avec essieu.
MOTEURS
De toutes forces, fixes et sur roues.
Tout matériel neuf et d'occasion.
Le tout à des prix réduits exceptionnels, franco votre gare.
BELLEVILLE, machines agricoles, à BUZANÇAIS (Indre).

LE 'SOLEIL'

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
SIEGE SOCIAL : 44 RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

Branche Vie
Capital social : DOUZE MILLIONS

POUR VOUS ASSURER SUR LA VIE
POUR DOTER VOS ENFANTS
EXIGEZ LE NOUVEAU TARIF REDUIT
Economie 6.000 à 14.000 fr. pour 100.000 fr. assurés.

LE SOLEIL-VIE délivre une Police d'assurance mixte incontestable avec accumulation de bénéfices et GARANTIE DES RISQUES DE GUERRE sans surprime.

S'adresser à MM. :
NIEVRE. — Nevers : M. d'ASSIGNY. — M. NOTIN. — Luzy : M. CHATILLON. — La Clamecy : M. CHEVALIER, à Tannay.
CHER. — Bourges : M. CHEVASSU-PERIGNY, 65, rue de Dun. — Bourges : M. AUFRERE, 15 bis, rue Eugène Brisson. — Vierzon : M. NAVET, 3, rue Gourçon. — Saint-Amand : M. VENAT, 1, rue de Valmy. — Châteaumeillant : M. VERNEUIL. — Nérondes : M. GUEROT.
ALLIER. — Moulins : M. DUBOST, 18, place de la Republique. — Montluçon : M. BERCHON, rue de Gaston. — Montluçon : M. BOUGEROLLE, 1, rue Achille Allier. — Vichy : M. DUBOIS, 85, avenue des Célestins. — La Palisse : M. LAURENT, place de la République.

Branche Capitalisation
Capital social : Dix millions

TITRE de 2.500 francs : Remboursable en 20 ans après paiement de 17 annuités par paiements mensuels de 10 francs.
TIRAGES MENSUELS le 25 de chaque mois, pour désigner les titres appelés au remboursement anticipé.
ASSURANCE DE LIBERATION. — EN CAS DE DECES PREMATURÉ DU SOUSCRIPTEUR d'un titre avec assurance libération, le capital est acquis à l'échéance à ses ayants droits SANS QU'ILS AIENT A CONTINUER LE VERSEMENT DES PRIMES.
Le titre libéré du paiement des primes continue néanmoins à participer aux TIRAGES MENSUELS.

Châteauchinon : M. J. PASQUET. — Corbigny : Charité-sur-Loire : MM. LABORDE père et fils. —

SEMENCES DE MAÏS DES LANDES
POUR FOURRAGES VERTS
Variétés fourragères à grand rendement les plus riches en matières nutritives
Domaine d'Orx
1.300 hectares LABENNE (Landes)
EXPÉDITIONS DE GRAINES SÉLECTIONNÉES ET TRIÉES
Maïs blanc et rouge
par sacs de 75 kilogs franco toutes gares françaises
S'adresser directement, ou à l'Administration du Domaine d'Orx,
PARIS - 11, Rue Scribe, 11 - PARIS
Des Agents Régionaux exclusifs sont acceptés dans principales localités.

A VENDRE
Pour cause de cessation d'exploitation forestière
8 BŒUFS DE TRAVAIL
S'adres. : M. G. BLANCHARD rue de l'Egalité, Donzy (Nièvre). 1648

EMPLOIS vacants, toutes professions, Fr., colon., étrang., Ecr. : RAPID PRESSE, 19, R. Cail, PARIS 296

La cidrerie de Briare
informe sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement vendeur d'excellent cidre pur jus, à également à sa disposition des marcs vieux, nouveaux, rhums et apéritifs, à des prix modérés. 4549

VAISSELLE - VERRERIE
POTERIE
HACHOIRS
à orties et salade
ARTICLES DE CHASSE
Spécialité de Cartouches chargées, garanties
Mlle GACON
Avenue Gambetta
LA CHARITÉ

Pour la légalisation de la signature ci-contre. — Nevers, le 1922 Le Maire

Certifié véritable par l'imprimeur soussigné, Nevers, le 1922.